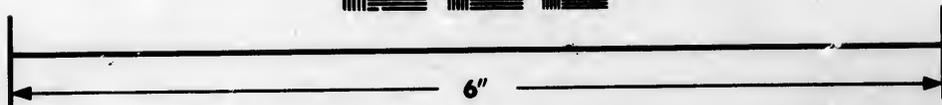
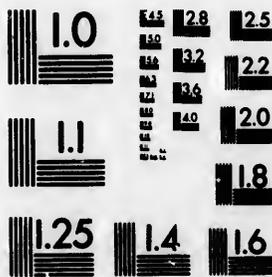


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14590
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

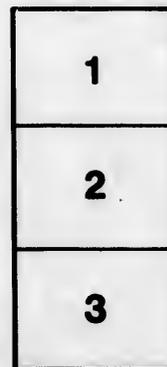
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
to

pelure,
n à



1-3
D

N

D

*Don de l'auteur
à M. J. Viger. } 1854.*

NOTES

SUR LES

REGITRES

DE

NOTRE-DAME DE QUÉBEC

~~~~~  
PAR J. B. A. FERLAND, P<sup>TR</sup>E.  
~~~~~

PREMIÈRE LIVRAISON.



QUÉBEC.

De l'Imprimerie d'Aug. Gato et Cie.

1854.

RARE

CS:

88

Q3Q4N6

53072

NOTES

SUR LES

RÉGITRES

DE

N. D. DE QUÉBEC.

DEPUIS plusieurs années, des accidents déplora-
bles, se succédant avec rapidité, ont détruit beau-
coup de documents très-précieux pour l'histoire du
Canada. Encore quelques pertes semblables, et
les sources aujourd'hui ouvertes à l'historien au-
ront complètement disparu. Pour prévenir un tel
malheur, il serait important de multiplier les copies
des manuscrits historiques qui ont été préservés,
soit dans les archives publiques, soit dans les
bibliothèques particulières. Un moyen plus sûr et
plus prompt encore nous est présenté par la presse
périodique, qui peut prêter un puissant secours à
cette œuvre de conservation : car avant que le
copiste ait fini de reproduire un manuscrit, l'éditeur
d'un journal en aura disséminé des centaines de

copies dans toutes les parties du pays. Sur cent copies, que quatre-vingt-dix périssent comme ont coutûme de périr les feuilles du journaliste, dix auront l'honneur d'être déposées dans quelques vieux portefeuilles, d'où, au besoin, elles seront retirées fraîches, pleines de vie et d'actualité.

Dans l'espérance que le bon exemple ne sera pas donné en vain, je me suis déterminé à publier des notes, que j'ai recueillies en parcourant les registres de Notre-Dame de Québec. Sans être d'un intérêt général, elles peuvent avoir quelque prix pour des Canadiens, car elles renferment un résumé de ce que les plus anciens de ces régîtres offrent d'intéressant, touchant les familles établies en ce pays, dans les commencements de la colonie. Les descendants des premiers habitants de la Nouvelle-France aimeront à y trouver des renseignements sur l'origine, sur les alliances, sur les migrations de leurs ancêtres. Quelques souvenirs historiques des premiers essais de colonisation serviront d'introduction à ces notes.

I.

1621 — 1630.

A son premier voyage, en 1534, Jacques Quartier n'avait fait que se montrer vers l'entrée du grand fleuve. L'année suivante, il partit de nouveau pour continuer ses découvertes, après avoir fait les préparatifs qu'il décrit dans les termes suivants : « Le Dimanche, jour et feste de la Pentecoste, seizième jour de may au dit an 1535, du commandement du capitaine et du bon vouloir de tous, chacun se confessa, et reçusmes tous ensemble notre créateur en l'église cathédrale du dict St Malo; après lequel avoir reçu fusmes nous présenter au chœur de la dicte église, devant Révérend Père en Dieu, Mon-

sieur de Saint Malo, lequel en son estat épiscopal nous donna sa bénédiction. Le Mercredi en suivant, 19^e jour de May, le vent vint bon et convenable, et appareillâmes avec les trois navires.»

Le vieux marin faisait sa paix avec Dieu, avant d'entreprendre ses voyages dangereux et difficiles ; n'ayant plus à craindre de ce côté, il était mieux disposé à rencontrer les périls qui l'attendaient dans les mers du Nord. Ses successeurs, Poutrincourt et Champlain, apportaient le même soin à se préparer aux difficultés d'une longue navigation.

Les trois vaisseaux de Quartier, savoir : la grande Hermine de 100 à 120 tonneaux, la petite Hermine de 60 tonneaux et l'Emérillon de 40 tonneaux portaient les premiers européens qui aient hiverné dans la vallée du Saint-Laurent. Voici comme il décrit le lieu qu'il choisit pour y établir ses quartiers d'hiver :

« Au bout d'icelle isle vers l'Ouest y a un affourc d'eau, bel et délectable pour mettre navires ; auquel y a un destroit du dict fleuve, fort courant et profond ; mais il n'a de large qu'environ un tiers de lieue ; le travers duquel y a une terre double de bonne hauteur toute labourée, aussi bonne terre qu'il soit possible de voir ; et là est la ville et demeure du Seigneur Donnacona, laquelle demeure se nomme Stadaconé Sous laquelle haute terre vers le Nord est la rivière et Hâble de Sainte Croix : auquel lieu nous avons été depuis le quinzième jour de Septembre, jusqu'au sixième jour de mai 1536 : auquel lieu les navires demeurèrent à sec, comme ci-devant est dit.»

Voilà bien les lieux où, 73 ans plus tard, devait s'élever l'habitation de Champlain ; voilà le bassin de Québec, le retrécissement du fleuve qui n'a plus qu'un mille de largeur ; cette terre double, ou à deux versants ; sous cette haute terre vers le Nord, la rivière et le Hâble auxquels Quartier donna le nom de Sainte-Croix, et que les P. Recollets, près d'un siècle plus tard, nommèrent Saint-Charles. Quant au village de Stadaconé, je suis porté à croire

qu'il était situé sur cette partie du coteau qui s'étend de la porte de la Canoterie à la côte d'Abraham. Les habitants appartenaient à la grande famille Algonquine qui, sous divers noms, occupait une partie considérable de l'Amérique du Nord. Après avoir visité Hochelaga, Quartier, suivant Champlain, « fut contraint d'hiverner en la rivière Sainte-Croix, en un endroit où, maintenant, les Jésuites ont leur demeure sur le bord d'une autre petite rivière qui se décharge dans celle de Sainte Croix, appelée la Rivière de Jacques Quartier, comme ses relations en font Foy. » Cette rivière de Jacques Quartier est la même que la rivière Laïret, qui tombe dans la rivière Saint-Charles vis-à-vis de la Pointe-aux-Lièvres. Le 6 mai 1536, Jacques Quartier appareilla du Havre de Sainte-Croix pour retourner en France; ses hommes avaient souffert considérablement pendant l'hiver, d'une maladie qui paraît avoir été le scorbut.

François 1^{er}, désirant former des établissements dans le Canada, nomma, en 1540, François de la Recque, Sieur de Roberval, son lieutenant et gouverneur de la Nouvelle-France. Quartier, en qualité de capitaine-général et maître-Pilote de l'expédition, partit de Saint-Malo avec cinq vaisseaux, le 31 mai de l'année suivante, et arriva au Port de Sainte-Croix vers la fin du mois d'août. Cette fois, il fixa son habitation, non sur la rivière Saint-Charles, mais vers l'entrée de la rivière du Cap-Rouge, dans un lieu qu'il nomma Charlesbourg-Royal. Après le départ de Quartier, Roberval aborda au même lieu, accompagné de deux cents personnes, soldats, marinière, et gens du commun, avec tout ce qui était nécessaire pour commencer une colonie. Les malheurs, qui fondirent sur le nouvel établissement de France-Roi, forcèrent à l'abandonner au bout de dix-sept mois. Roberval retourna en France avec les tristes débris de sa colonie, dans l'année 1543; et les tribus Algonquines demeurèrent dans la paisible possession de Stadaconé et du royaume de Canada. 5/

Les Français n'avaient cependant point renoncé à visiter le Saint-Laurent. Les Basques, les Normands et les Bretons venaient, tous les ans, pêcher dans le golfe et à l'entrée du grand fleuve; quelques-uns se rendaient même jusqu'à Tadoussac, pour y faire la traite des pelleteries avec les sauvages.

En 1603, le sieur de Pontgravé, accompagné de Samuel de Champlain, marin brave et expérimenté, né à Brouage en Saintonge, remonta le Saint-Laurent et vint mouiller dans le havre de Québec. Pendant le peu de temps qu'ils demeurèrent en ce lieu, Champlain remarqua un promontoire, qui lui parut très-propre à l'érection d'un fort; c'était dans les environs, comme nous l'avons déjà dit, que Quartier avait passé l'hiver de 1535-36. Le village de Stadaconé avait disparu; le nom même s'en était perdu, et avait été remplacé par un mot sauvage, qui signifie *détroit, rétrécissement*. Il n'y a pas à douter de l'origine algonquine du nom de Québec, d'après les témoignages de Champlain, de Lescarbot qui avait vécu avec Pontgravé et Champlain, et du judicieux historien du Canada, le Père de Charlevoix. Aujourd'hui encore, suivant un ancien missionnaire de Ristigouche, M. Malo, le mot Kebbek signifie *fermé, obstrué*, dans la langue des Mikmaks. Et l'on conviendra que cette désignation convient parfaitement, à cette partie resserrée du fleuve qui se trouve entre le Cap aux Diamants et la Pointe-Lévi. « Là, dit Lescarbot, la rivière est réduite à l'étroit et n'a que la portée d'un canon de large, et par ainsi est le lieu fort commode pour commander par toute cette grande rivière. »

En cette même année 1603, le roi Henri IV nomma Pierre Du Gua Sieur de Monts, son lieutenant-général pour la Nouvelle-France, lui enjoignant de soumettre tous les peuples de la dite terre; et de les appeler, faire instruire, provoquer et émouvoir à la connaissance de Dieu et à la lumière de la Foy et religion chrétienne. M. de Monts résolut de former un

établissement sur le fleuve Saint-Laurent ; et en 1608, il expédia, dans ce but, un vaisseau commandé par Champlain. Celui-ci arriva à Québec le 3 juillet ; il commença aussitôt à faire abattre les bois, et à bâtir quelques maisons, sur la pointe où se trouvent aujourd'hui l'église et la place de la Basse-Ville.

Il retourna en France l'année suivante, pour y chercher des secours qu'il amena en 1610 ; et en 1612, il fut nommé lieutenant-général du roi et commandant pour la nouvelle colonie. L'habitation de Québec n'était encore composée que de quelques maisons ; et le peu d'habitants qui s'y trouvaient demeuraient privés des secours de la religion. Ce ne fut qu'en 1615 que quatre pères Récollets arrivèrent, chargés de pourvoir aux besoins spirituels de la petite colonie, et de commencer l'œuvre pénible des missions parmi les sauvages. Deux ans plus tard, Louis Hébert amena sa famille. Dans une requête, adressée au duc de Ventadour, Hébert représente « qu'il est le chef de la première famille française qui ait habité en ce pays, depuis le commencement du siècle, laquelle il a conduit avec tous ses biens et moyens qu'il avait à Paris ayant quitté ses parents et ses amis pour donner ce commencement à une colonie et peuplade chrétienne. »

Beaucoup de familles canadiennes ont le droit de compter cet homme entreprenant parmi leurs ancêtres ; car la nombreuse postérité de son fils Guillaume Hébert, et de sa fille Guillemette, épouse de Guillaume Couillard, s'est alliée avec un bon nombre des familles qui vinrent, plus tard, s'établir en ce pays. Louis Hébert paraît être né à Paris, où il avait épousé Marie Rollet. En 1606, il passa à l'Acadie ; et Lescarbot en parle dans les termes suivants, liv. IV : * Poutrincourt fit cultiver un parc de terre pour y semer du blé à l'aide de notre Apoticaire, Louis Hébert, homme qui, outre l'expérience qu'il a en son art, prend grand plaisir au labourage de la terre. » Arrivé à Québec en 1617,

il commença aussitôt à faire défricher le terrain sur lequel se trouvent la Cathédrale, le Séminaire et cette partie de la Haute-Ville qui s'étend depuis la rue Sainte-Famille jusqu'à l'Hôtel-Dieu ; il bâtit une maison et un moulin, vers la partie de la rue Saint-Joseph où elle reçoit les rues Saint-François et Saint-Flavien. Ces édifices paraissent avoir été les premiers qui aient été élevés sur l'emplacement occupé par la Haute-Ville. Louis Hébert mourut, à la suite d'une chute, sincèrement regretté de tous les membres de la colonie naissante, au mois de janvier de l'année 1627.

Ce ne fut que trois ans après l'arrivée de la famille Hébert, c'est-à-dire, en 1620, que Champlain se détermina à amener sa propre famille dans la colonie qu'il avait fondée. Et ce fut l'année suivante que les P. Récollets commencèrent à tenir les régîtres de Notre-Dame de Québec, dont nous allons nous occuper, en les examinant par périodes de neuf à dix ans. Lorsqu'on ouvre le 1^{er} de ces cahiers, une curiosité bien excusable porte à y chercher quelques souvenirs de Champlain et de sa famille, dont les autres documents contemporains ne nous disent presque rien. On aimerait à pouvoir suivre la postérité du fondateur de Québec, au sein de la population à qui il avait ouvert une nouvelle patrie ; on voudrait connaître quelles familles canadiennes ont le droit de le compter parmi leurs ancêtres. J'ai constaté, avec un véritable chagrin, après une recherche soigneuse, qu'il n'existe probablement pas un seul descendant de Champlain, dans la colonie qu'il a créée et au milieu de laquelle reposent ses cendres. Champlain est mentionné dans le premier régître, comme parrain de trois ou quatre enfants, et comme ayant servi de témoin à quelques mariages ; Eustache Boulay, son beau-frère, est aussi nommé deux fois comme parrain ; mais on cherche inutilement à découvrir, dans les actes de baptêmes, de mariages et de sépultures, le nom de quelque autre membre de sa fa-

mille. D'ailleurs, lui-même nous apprend qu'elle ne s'est point fixée en Canada, puisqu'il dit l'avoir reconduite en France dans l'année 1624. Il est bien vrai que deux familles, l'une établie dans le district des Trois-Rivières, et l'autre dans celui de Québec, portent aujourd'hui le nom de Champlain ; mais ni l'une ni l'autre ne paraît devoir son origine au fondateur de Québec. La première, celle des Pezard de La Touche de Champlain, semble avoir reçu la troisième partie de son nom, de la seigneurie de Champlain ; tandis que la seconde, celle des Volant de Champlain, descend d'un capitaine de navire marchand, qui signait Volant de Chamblain, et non de Champlain.

Champlain avait-il plusieurs enfants ? sa famille s'est-elle perpétuée en France ? C'est ce que je ne sais. Le F. Sagard parle de mademoiselle de Champlain, que ses Hurons avaient vue à Québec vers 1623. C'est la seule mention que j'aie rencontrée de quelqu'un des enfants du fondateur de Québec ; encore ce nom peut-il avoir été porté par une de ses sœurs ou même par sa femme.

Pour nous descendants de ses compagnons, qu'il regardait comme ses véritables enfants, nous pouvons dire, avec vérité, en changeant un mot à l'épithète de l'architecte Wren : « *Si familiam quaeris circumspice* ; si vous cherchez sa famille, regardez autour de vous. » Voyez ces villes populeuses, ces nombreux villages échelonnés sur toute la longueur du grand fleuve, ces campagnes fertiles et prospères ; voyez sur les bords du Saint-Laurent ce peuple laborieux, intelligent et honnête : voilà l'héritage de Champlain ; voilà sa véritable famille qui ne pourra s'éteindre et qui transmettra son nom, de génération en génération.

Il est à remarquer qu'au moment où l'on commençait à tenir les registres de Québec, le premier établissement européen venait d'être fondé dans la Nouvelle-Angleterre : le 31 décembre 1620, ceux que nos voisins nomment *the pilgrim fathers*, pères

pélerins, célébrèrent la prise de possession du pays, dans la première maison qui ait été élevée à Plymouth.

Depuis le 24 octobre 1621, date de l'ouverture des registres de Québec, jusqu'en 1629, il n'y eut dans la colonie française que 6 baptêmes et deux mariages, parmi les européens. Le premier mariage, fait le 1^{er} août 1621, fut celui de Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert, dont la nombreuse famille s'est étendue dans tout le district de Québec, et plus particulièrement dans la côte du Sud, au-dessous de la Pointe-Lévi. Deux mois et demi auparavant, savoir le 12 mai, avait eu lieu le premier mariage, célébré dans la Nouvelle-Angleterre, celui d'Edward Winslow et de Susannah White.

Le 24 octobre 1621, le P. Denis, Récollet, baptisa Eustache Martin qui vécut peu de temps ; le second baptême est celui de Marguerite Martin, qui eut lieu en 1624. Marguerite Martin vécut de longues années ; à l'âge de 14 ans, elle épousa Etienne Racine, qui fut un des premiers habitants de la côte Beau-pré. Eustache et Marguerite étaient nés du légitime mariage d'Abraham Martin *dict L'Escossois* et de Marie Langlois. Un pilote nommé Martin fut employé par MM. de Poutrincourt et de Monts, sur les côtes de l'Acadie ; ce ne saurait être celui dont il est ici question, qui n'aurait eu alors qu'environ 20 ans.

Abraham devint pilote du roi pour le fleuve Saint-Laurent ; il fut père d'une famille très-nombreuse. Un de ses fils, Charles Amador Martin, reçut le premier de ses noms de son parrain, Charles de Saint-Etienne, sieur de la Tour, qui se rendit célèbre par sa bravoure et sa fidélité à la France, dans les guerres de l'Acadie. Amador Martin fut le second canadien qui eut l'honneur d'être élevé au sacerdoce ; il fut nommé chanoine à l'érection du chapitre de Québec. Des filles d'Abraham, sont descendues quelques-unes des plus anciennes familles du pays. Anne Martin épousa Jean Côté, dont la

postérité s'est répandue de l'île d'Orléans dans toutes les parties du Canada. Une arrière-petite-fille d'Anne fut mariée au célèbre botaniste Sarrasin, qui a donné son nom à une plante remarquable de l'Amérique, la *Sarracenia*. Hélène Martin devint femme de Médard Chouart des Groseillers, excellent pilote qui, en 1663, conduisit les Anglais dans la Baie d'Hudson (Charlevoix). La Révérende Mère de l'Incarnation, supérieure des Ursulines de Québec, parle de lui dans les termes suivants : « Il y a quelque temps qu'un françois de notre Touraine, nommé des Groiseliens se maria en ce pays ; et n'y faisant pas une grande fortune, il lui prit fantaisie d'aller en la Nouvelle-Angleterre pour tâcher d'y en faire une meilleure. Il y faisait l'homme d'esprit, comme en effet il en a beaucoup. Il fit espérer aux Anglois qu'il trouveroit le passage de la Mer du Nord. Dans cette espérance on l'équipa pour l'envoyer en Angleterre, où on lui donna un vaisseau avec des gens, et tout ce qui étoit nécessaire à la navigation. Avec ces avantages, il se met en mer, où au lieu de prendre la route que les autres avoient coutûme de prendre et où ils avoient travaillé en vain, il alla à contrevent, et a si bien cherché qu'il a trouvé la Grande Baie du Nord. Il y a trouvé un grand peuple, et a chargé son navire ou ses navires de pelleterie pour des sommes immenses Il a pris possession de ce grand pays pour le roi d'Angleterre, et pour son particulier le voilà riche en peu de temps. L'on a fait une Gazette en Angleterre pour louer cet aventurier françois. Il étoit tout jeune quand il vint ici et fit grande connoissance avec moi . . . Sa femme et ses enfants sont encore ici.» (Lettres hist. 27 aoust 1670). Etant rentré au service de la France, il découvrit le Port Nelson et la rivière du même nom. Dans cette expédition, à la tête d'une petite bande de traiteurs, partis avec lui de Québec, il fit prisonniers plus de 80 anglais.

Qui connaît aujourd'hui le nom d'Abraham Mar-

tin, même parmi ses descendants ? Et cependant ce nom est devenu fameux dans l'histoire, et a été célébré, en vers et en prose, par les poètes et par les orateurs de l'Angleterre.

L'on a souvent demandé d'où venait le nom donné aux plaines sur lesquelles s'est décidé le sort de la Nouvelle-France. Il a été suggéré par le vénérable monsieur Maguire, si je ne me trompe pas, qu'une partie des plaines, ayant appartenu à un individu portant le nom d'Abraham, avait été nommée la terre d'Abraham ou la plaine d'Abraham. Tout doute à ce sujet doit disparaître si l'on fait attention aux remarques suivantes.

Le nom de *plaines d'Abraham* était autrefois appliqué à ce terrain comparativement uni, qui s'étend du pied du côteau Saint-Louis jusqu'à la cime du côteau Sainte-Geneviève ; le reste des hauteurs, à l'Ouest de Québec, était désigné sous les différents noms de Buttes à Nepveu, Grande Allée, Côte Saint-Michel. Le chemin conduisant de la vallée de la rivière Saint-Charles à la *plaine d'Abraham* était appelé Côte d'Abraham.

Si l'on examine les régîtres de la paroisse de Québec, entre les années 1621 et 1700, l'on n'y trouvera qu'un seul homme qui ait porté le nom d'Abraham ; et cet homme est Abraham Martin. Le Journal des Jésuites et les régîtres de Québec le désignent à plusieurs reprises sous son premier nom seulement : « *Maistre Abraham*. Mais, a-t-il possédé quelque partie des plaines ?—Dans une collection de vieux documents, réunis par les soins de notre estimable concitoyen, M. Faribault, à qui sont dues des découvertes bien précieuses pour l'histoire du pays, on rencontre une pièce propre à jeter du jour sur l'objet de nos recherches. C'est un certificat donné par quelques-uns des premiers habitants du Canada. Le voici :

« Nous soussignez certifions à qui il appartiendra que l'an dernier mil-six-cent-quarante-cinq que le Sieur Adrien Duchesne, chirurgien dans le navire

de M. de Repentigny estant à Québec, nous a dict qu'il avoit donné la terre qui luy a esté donnée en la ville de Québec, à Abraham Martin, pilote de la Rivière Saint Laurent, et qu'il y pouvoit faire travailler en toute assurance. Si le temps luy eust permis d'en passer contract de donation, il l'auroit faict. Ce que nous attestons estre véritable, faict ce quinziesme jour d'Aoust mil-six cent quarante six. (Signé) Giffar—Tronquet—Le Tardif—de Launay—Bissot—Guetet.

Voilà bien une terre appartenante à Abraham Martin; mais il est impossible de déterminer sa position, avec des désignations aussi vagues. Une note placée dans les régîtres de l'Archevêché fait connaître que les Dames Ursulines achetèrent, d'Abraham Martin, une terre située vers le côteau Sainte-Geneviève, et attenante à celle qu'elles possédaient déjà sur le côteau Saint-Louis. L'obligance de M. le Grand Vicaire Maguire m'a fourni le moyen d'arriver heureusement au but de ces recherches. Parmi les titres des Dames Ursulines se trouvent les contrats suivants: Donation du 10 Octobre 1648 et du 1 Fev. 1652, par Adrien Duchesne à Abraham Martin de 20 arpents de terre. Concession, du 16 mai 1650, par la compagnie de la Nouvelle-France de 12 arpents de terre à Abraham Martin. Vente du 1 juin 1667 aux Dames Ursulines de Québec par les héritiers d'Abraham Martin d'un terrain contenant 32 arpents en superficie. Le plan qui accompagne ces titres montre que la terre d'Abraham était renfermée entre la rue Sainte-Geneviève qui descend vis-à-vis du cimetière protestant; la rue Claire-Fontaine qui passe devant l'église Saint-Jean, desservie aujourd'hui par un descendant de l'ancien propriétaire; la grande rue Saint-Jean; et une ligne suivant la crête du côteau Sainte-Geneviève, et se terminant à la descente nommée Côte d'Abraham. La terre d'Abraham occupait donc précisément le terrain qui porta longtemps le nom de plaine d'Abraham, avant que cette

désignation eut été étendue au plateau voisin ; et l'on ne saurait contester au vieux pilote l'honneur d'avoir légué son nom au champ de bataille où se rencontrèrent les armées de Wolfe et de Montcalme.

Les quelques autres baptêmes mentionnés avant 1630 furent faits, les uns par les Pères Récollets, les autres par les Jésuites, qui débarquèrent à Québec le 20 juin 1625. M. de Champlain fut parrain de Marguerite Couillard et d'Hélène Martin.

Pendant les neuf années qui se sont écoulées de 1621 à 1630, la colonie fit bien peu de progrès. Les compagnies, ne s'occupant que de la traite des pelleteries et des retours qu'elles en attendaient, n'étaient point disposées à favoriser la culture de la terre, non plus que l'établissement de familles cherchant à se fixer dans le pays. Il suffisait à ces associations de marchands d'avoir des interprètes, des commis et quelques ouvriers, dépendants entièrement des secours qui venaient de l'Europe. Champlain avait beau essayer de faire comprendre l'importance de peupler le pays et de le cultiver, pour qu'il pût fournir aux besoins de ses habitants, l'intérêt passager des traiteurs privilégiés les empêchait de s'occuper à jeter les fondements d'une colonie durable. Outre les familles dont nous avons parlé, deux ou trois autres avaient été placées à Québec ; mais elles furent bientôt renvoyées en France, à cause de leur paresse ou de leur peu d'aptitude aux travaux nécessaires dans un établissement nouveau. L'arrivée des Jésuites produisit quelques bons résultats : ces pères venaient dans l'intention de se fixer permanemment en Canada, pour y travailler au salut des indigènes, et pour ouvrir une nouvelle patrie à la population surabondante de la France. Logés, pendant quelque temps après leur arrivée, chez les Récollets, dont le monastère occupait le site actuel de l'Hôpital-Général, ils allèrent ensuite prendre possession de leur maison, près de l'embouchure de la rivière Lairet. Ils se mirent de suite à faire défricher, et à préparer la terre pour

recevoir la semence dans l'année suivante. Aussi purent-ils bientôt secourir les employés de la compagnie du produit de leurs récoltes. Hébert et Couillard avaient aussi travaillé vigoureusement à défricher leurs terres, et à abattre la forêt qui couvrait l'emplacement d'une partie de la Haute-Ville. En conséquence, dans les années 1628 et '29, leurs familles avaient du grain pour suffire à leurs besoins, tandis que la famine s'appesantissait sur les autres colons. En 1628, l'on avait pour la première fois commencé à labourer avec des bœufs, sur leurs terres.

Négligée de ceux qui la devaient protéger, et éprouvée par la famine, la petite colonie était menacée d'un plus grand malheur.

En 1628, quelques vaisseaux anglais brûlèrent l'établissement du Cap-Tourmente, qu'avait commencé Champlain pour y élever des bestiaux. L'année suivante ils revinrent, avant que les secours fussent arrivés de France. Les provisions manquaient depuis bien longtemps ; l'on n'avait presque plus d'espérance d'en recevoir, et l'on voyait avec crainte l'automne s'approcher, lorsqu'au mois de juillet 1629 trois vaisseaux portant le pavillon anglais furent aperçus dans la rade de Québec. Ils étaient commandés par Louis et Thomas Kirtk, huguenots, natifs de Dieppe, et passés au service de la Grande-Bretagne. Champlain dut céder devant la famine qui l'attaquait au dedans, et les forces supérieures qui le menaçaient au dehors. Le fort Saint-Louis bâti en 1624, à l'endroit où sont l'ancien château et la terrasse Durham, fut remis aux mains des anglais, le 29 juillet 1629, et l'acte de capitulation fut ratifié le 19 août à Tadoussac, par l'amiral David Kirtk. Champlain vit ainsi passer aux ennemis de sa patrie le fruit de plus de vingt ans de travaux, de fatigues, et de sollicitudes. Il retourna en France avec un petit nombre de ses hommes, laissant les autres colons à Québec, sous le gouvernement de Louis Kirtk. La colonie française ainsi

abandonnée ne renfermait que les 3 familles déjà mentionnées, et quelques-uns des anciens employés de la compagnie. On ne comptait que 5 femmes françaises : Marie Rolet veuve de Louis Hébert, remariée 2 mois auparavant à Guillaume Hubou ; sa fille Guillemette Hébert, femme de Guillaume Couillard ; Marie Langlois, femme d'Abraham Martin et deux autres personnes. Avec Champlain partirent les Jésuites et les Récollets, sans toutefois renoncer à l'espérance de revoir leurs missions.

Tandis que le monopole accordé à des compagnies de marchands étouffait à sa naissance la colonie française, sous un système de plus grande liberté pour le commerce, les établissements de la Nouvelle-Angleterre se fortifiaient et s'étendaient, la colonie de Massachusetts se fondait, avec les plus belles espérances de succès. En 1630, l'on commençait une ville dans une presqu'île, nommée Shawmut par les sauvages, et Trimountain par les anglais ; plus tard elle reçut le nom de Boston. Sept ans auparavant, c'est-à-dire en 1623, les Hollandais avaient établi les forts d'Orange et de New-Amsterdam ; le premier est aujourd'hui Albany, et le second, New-York. Cette dernière ville renferme maintenant une population dix fois plus grande que celle de sa sœur aînée, la ville de Québec.

II.

1630 — 1640.

La colonie ayant été rendue à la France par le traité de Saint-Germain, en 1632, les PP. Paul Le Jeune et Anne de Nouë, Jésuites, s'embarquèrent pour Québec. L'année suivante, Champlain, nommé gouverneur de la Nouvelle-France, s'y rendit avec les Pères Enmond Masse et Jean de Brébeuf. Les Récollets, vû l'état du pays qui ne convenait pas à un ordre mendiant, ne purent alors obtenir la permission d'y rentrer.

Depuis l'année 1630 jusqu'au 15 juin 1640, 44 baptêmes et 22 mariages furent faits à Québec.

Sous la date de 1631 se trouve l'entrée suivante : « Le 9 febvrier 1631, un anglois baptisa Elizabeth fille de Guillaume Couillard et Guillemette Hébert. Furent parrains Louis Kerk et Madame Adrien du Chesne Chirurgien. Et puis le 20 décembre 1633 luy furent conférées les cérémonies du baptesme, à Nre Dame des Anges par le P. J. de Brébeuf.»

En 1634 fut baptisée Françoise fille de M. Robert Giffard et de Marie Renouard. C'est le premier enfant étranger aux familles Couillard et Martin qui ait reçu le baptême à Québec. M. Robert Giffard, chirurgien de la Nouvelle-France, y était arrivé la même année. Il fut un des hommes les plus influents de la colonie, et obtint la seigneurie de Beauport ainsi qu'une grande étendue de terre près de la rivière Saint-Charles. Deux de ses filles épousèrent des fils de Jean Juchereau Sieur de More ; ce dernier, né à la Ferté-Vidame au Diocèse de Chartres, était à Québec avec sa famille en 1634. Par ces mariages la seigneurie de Beauport passa à la famille Juchereau, qui, sous le nom de Saint-Denys et de Duchesnay, a conservé cette belle propriété pendant près de deux cents ans. Nicolas Juchereau de Saint-Denys se distingua au siège de Québec par les Anglais, en 1690. « Le Sieur de S. Denys, Seigneur de Beauport, dit Charlevoix, commandoit ses habitants : il avoit plus de soixante ans, et combattit avec beaucoup de valeur, jusqu'à ce qu'il eut un bras cassé d'un coup de feu. Le Roi récompensa peu de temps après son zèle et son courage, en lui accordant des lettres de noblesse.»

Son fils fut un des officiers les plus utiles et les plus entreprenants, dans les guerres de la Louisiane. Il montra une noble générosité, en refusant les offres avantageuses que lui faisait le Vice-Roi du Mexique pour l'engager à entrer au service de l'Espagne. « Saint Denys n'avoit aucun grade à la Louisiane et n'y servoit que comme volontaire : on

lui offroit une compagnie de cavalerie, et l'offre pouvoit tenter un gentilhomme Canadien, qui n'avoit pas de bien ; il la refusa néanmoins, et quoi qu'on put lui dire il persista dans son refus.» (Charlevoix, *Hist. du Canada.*)

De nos jours encore, cette famille a continué à honorer son pays. A la bataille de Chateaugay le capitaine Juchereau Duchesnay commanda avec honneur une compagnie des braves Voltigeurs Canadiens. Une demoiselle Juchereau, mariée au Sieur d'Auteuil a été la trisaïeule de deux écrivains distingués, MM. A. de Courcy et Henri de Courcy. Dans quelques articles publiés sous la signature de C. de La Roche-Héron, celui-ci a noblement et vigoureusement défendu la cause du Canada.

Le 14 février 1640, fut baptisé Paul Scelle dit de Lépine, qui eut pour parrain « Pierre de Puiseaux, Sieur de l'habitation de Sainte Foy.» Monsieur de Puiseaux a laissé son nom à une pointe remarquable dans les environs de Québec. Suivant M. Dollier de Casson, dans son *Histoire du Montréal*, M. de Puiseaux avait acquis une fortune considérable dans la Nouvelle-Espagne. Désirant consacrer ses biens à la conversion des infidèles, il se décida à suivre M. de Champlain dans la Nouvelle-France. Il bâtit, sur son fief de Saint-Michel, une maison regardée dans le temps comme le bijou du Canada. Des murs de fondation qui ont dû supporter un grand édifice semblent en marquer l'emplacement, près de l'hôtel de M. Scott, dans l'anse Saint-Michel.

M. de Maisonneuve étant arrivé en 1641, pour établir la colonie de Montréal, M. de Puiseaux lui offrit généreusement sa maison ainsi que sa seigneurie de Sainte-Foy. Ce fut chez ce vénérable vieillard que M. de Maisonneuve, Mademoiselle Mance, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal, et Madame de la Peltrie passèrent l'hiver de 1641-42, tandis que les colons de Villemarie étaient logés auprès, dans l'établissement de Sillery. Une fête

donnée en ce lieu, le jour de la conversion de Saint-Paul, souleva des difficultés entre MM. de Montmagny et de Maisonneuve. Une enquête eut lieu par l'ordre du gouverneur de Québec, touchant cette affaire, à laquelle on voulait donner une importance qu'elle ne méritait pas. Voici le préambule de cette pièce curieuse :

« Charles Huault de Montmagny Chevalier de l'ordre de St Jehan de Hierusalem, Lieutenant pour Sa Majesté en toute l'étendue du fleuve St Laurent, de la Nouvelle-France et lieux qui en dépendent.

« Suivant le pouvoir à nous donné par le Roi ce jourd'hui Lundy troisieme jour de febvrier mil six cent quarante deux sur le bruit qui court depuis quelques jours que dans la maison de St Michel scituée dans la Banlieue de Québec où réside à présent Paul de Chomedey Sieur de Maisonneuve faisant en ce pays pour Messrs de la compagnie de Mont Réal il s'est passé quelque chose contre le service du Roy et l'autorité du gouverneur de ce pays avons faict venir pour en estre plainement informez les tesmoins cy après desnommez.»

Les témoins déposèrent : « qu'à une heure et demie avant le jour et une heure après la nuit close il fut tiré trois ou quatre boistes de pierrier et un petit canon et que le matin on tira en outre quinze ou seize coups de mousquet, par le commandement d'une fille nommée Mademoiselle Mance, demeurant en la dite maison de Saint-Michel, laquelle leur avoit fourni la poudre.» Jean Gorry qui avait dirigé la canonnade fut mis à la chaine par ordre du gouverneur. Ayant été rendu à la liberté, quelques jours après, il fut fêté à son tour par M. de Maisonneuve, qui lui adressa publiquement ces paroles : « Jehan Gorry tu as été à la chaisne pour moy ; tu as receu la peine et moy j'en ay receu l'affront. Pour cela je te rehausse tes gages de dix escus. Quand nous serons à Mont Réal personne ne nous empeschera de tirer.» (Manuscrits de G. B. Fari-bault, Ecuyer).

La paix se rétablit ; et au printemps M. de Montmagny monta à Montréal pour assister à l'inauguration de la nouvelle colonie. M. de Puiseaux y suivit M. de Maisonneuve, dans l'intention de prendre part à la fondation de Villemarie ; mais, en conséquence de son âge et de ses infirmités, il fut bientôt contraint de retourner en France. Il y mourut peu d'années après ; et par son testament, fait à la Rochelle le 21 juin 1647, il donna sa terre de Sainte-Foy pour le soutien du futur évêché de Québec. Cet acte ne fut connu en Canada que vers l'année 1733. C'était un peu trop tard ; car, malgré la bonne volonté que mirent les chanoines dans leurs recherches, ils ne purent découvrir la terre de Sainte-Foye.

De 1630 à 1640, les mariages furent nombreux en comparaison des baptêmes.

La liste de ces mariages fera connaître les noms des premiers colons.

En 1634 : Noël Langlois et Françoise Grenier. Il est impossible de dire si Noël Langlois était parent de Marie Langlois femme d'Abraham Martin, et de madame Juchereau de More qui portait le même nom. Noël Langlois était pilote pour le fleuve Saint-Laurent.

—Guillaume Hébert, fils de Louis Hébert, et Hélène Des Portes.

1635 : Jean Bourdon et Jacqueline Potel.

Le Sieur Jean Bourdon, propriétaire des fiefs Saint-Jean et Saint-François dans la banlieue de Québec, Ingénieur en chef, puis Procureur-Général de la Nouvelle-France, vint en ce pays vers 1633 ou 1634. En 1637 et 1639 il obtint la seigneurie de Dombourg, qui depuis a reçu les noms de Neuville et de Pointe-aux-Trembles. M. Bourdon s'occupait activement à attirer des colons sur ses terres ; et les registres de Québec font foi qu'il y réussit, car on y trouve un grand nombre d'actes de mariages dont les parties sont de Dombourg. Il jouissait d'une haute réputation de probité et d'intelligence ;

et il a rendu les plus grands services à la colonie naissante du Canada.

1635 : Jean Costé et Anne Martin ; Martin Grouvel et Marguerite Auber.

1637 : Antoine Brassart et Françoise Méry ; Robert Drouyn et Anne Cloutier, fille de Zacharie Cloutier ; François Bellanger et Marie Guyon ; Jean Nicollet et Marguerite Couillard, âgée de 11 ans ; Robert Caron et Marie Crevet ; Olivier Le Tardif et Louise Couillard, âgée de 12 ans.

1638 : Denis DuQuay et Catherino Gautier ; Etienne Racine et Marguerite Martin, fille de maître Abraham ; François Drouen, de Mortagne au Perche, et Perrine Godin.

1639 : Claude Poulin et Jeanne Mercier ; Guillaume Bigot et Marie Panis ; Jean Gourry et Isabeau Panis ; Jacques Maheu et Anne Convent ; Jean Jolliet et Marie d'Abancourt dite La Caille.

1640 : Noël Morin, charron, et Hélène Desportes, veuve de Guillaume Hébert.

Les descendants d'Antoine Brassart furent, pendant plus d'un siècle, bien nombreux à Québec. Cette famille a disparu de la ville, et ne se retrouve plus que dans quelques paroisses des districts de Québec et des Trois-Rivières. Elle a fourni plusieurs religieuses et six prêtres. Un d'entre eux, le vénérable Louis Marie Brassard, curé de Nicolet, a été le premier fondateur du séminaire de ce nom. Un des descendants d'Antoine Brassart, surnommé Deschenaux, fut longtemps employé dans les bureaux de l'Intendant Bigot. Après la prise de Québec en 1759, il se trouva possesseur d'une fortune considérable, et acheta plusieurs belles seigneuries.

Claude Poulin, Robert Caron et Etienne Racine furent des premiers habitants de la Côte de Beau-pré ; les deux derniers s'établirent dans la partie qui forme aujourd'hui la paroisse de Sainte-Anne. Les terres qu'ils y prirent avaient de 8 à 10 arpents de largeur, sur une lieue et demie de profondeur. Tous deux furent chefs de familles patriarcales,

qui ont conservé, jusqu'à ce jour, les héritages de leurs pères, avec leurs sentiments religieux et leurs bonnes vieilles coutûmes. Les descendants de Robert Caron se sont multipliés non-seulement dans la Côte de Beaupré, mais encore, dans les établissements formés sur la rive opposée du Saint-Laurent, où un de ses fils, Pierre Caron, épousa une fille de Jacques Bernier, surnommé Jean de Paris. Une branche de la famille s'est établie dans le District des Trois-Rivières; elle y a produit plusieurs hommes distingués, parmi lesquels on compte quatre frères, qui ont tour-à-tour siégé dans l'ancienne chambre d'Assemblée du Bas-Canada. Là comme ici, le nom de Robert Caron revit avec honneur dans sa postérité.

Du mariage de Noël Morin avec Hélène Des Portes naquirent : Guillaume Morin, premier prêtre canadien, et membre du séminaire de Québec, où il laissa une belle réputation; Morin de Rochebelle un des premiers enfants du pays qui aient été appelés au conseil supérieur de Québec; et Alphonse Morin qui s'établit à la Pointe à la Caille (Saint-Thomas), où sa postérité porte le nom de Morin Valcourt. Ce fut chez ce dernier, que mourut Noël Morin, dans l'année 1680. D'après certains rapprochements, je suis porté à croire qu'il était originaire de N. D. de Mortagne au Perche, dans l'évêché de Chartres.

En lisant l'histoire des premiers temps de la colonie, l'on remarque une classe d'hommes qui ont exercé une grande influence dans les rapports des français avec les nations sauvages : ce sont les interprètes, qui étaient chargés, par les gouvernements et par les compagnies, de traiter les affaires, et d'entretenir les relations avec les tribus indiennes. La plupart étaient des aventuriers hardis et intelligents, qui, attirés par l'amour de la liberté et le désir de faire des découvertes, s'étaient avancés dans l'intérieur du pays, et avaient vécu au milieu des peuplades indigènes, apprenant leurs

langues, se formant à leurs coutûmes, et prenant quelquefois la rudesse de leurs mœurs. Adoptés par la nation, ils étaient regardés comme des frères et acquéraient souvent par leur adresse et leur énergie une grande autorité dans les conseils. Lorsque plus tard les circonstances les ramenaient parmi leurs compatriotes, ils devenaient des interprètes utiles, par la connaissance des langues et par les liaisons qu'ils conservaient avec leurs amis de la forêt. Les plus renommés d'entre eux, vers cette époque, furent Bruslé, Nicolas Marsollet, François Marguerie, Guillaume Couture et Jean Nicollet.

Jean Nicollet, interprète algonquin, dont le mariage avec une fille de Guillaume Couillard vient d'être mentionné, mérite de ne pas être oublié dans le pays; où il a vécu, où il est mort, et où il a laissé sa postérité. A notre honte, un étranger nous a devancés, en rendant un solennel hommage aux découvertes de Nicollet, dont le nom est presque inconnu parmi nous. Je ne saurais mieux faire que de donner ici un extrait du bel ouvrage que vient de publier, aux Etats-Unis, M. John Gilmary Shea, sous le titre de *Discovery and Exploration of the Mississipi Valley*. Ce qu'il en dit est en partie tiré des précieuses relations des Jésuites.

« Dès l'année 1639, l'aventureux Nicollet, homme au noble cœur, s'était avancé à l'ouest au-delà du pays des Hurons, et ayant atteint les dernières limites des tribus algonquines, se trouva parmi les Ouinipegou, ou Winnebagoes. Aussi bien que les Nadouessis ou Sioux, ce peuple parlait une langue différente des langues Huronne et Algonquine. Après avoir exploré la Baie-Verte sur le lac Michigan, Nicollet remonta la Rivière des Renards jusqu'à son portage, et s'embarqua sur une rivière coulant à l'ouest.

« Et, remarque le P. Vimont, le Sieur Nicollet qui a pénétré le plus avant dans ces contrées lointaines, dit que s'il eut navigué encore trois jours

sur une grande rivière qui sort de la Baie-Verte, il serait arrivé à la mer.» Ces paroles montrent que Nicollet, aussi bien que le lieutenant de De Luna, crut que l'expression, *les Grandes Eaux*, employée pour désigner le Mississippi, devait s'appliquer à la mer. Il est certain qu'à Nicollet est dû l'honneur d'être parvenu le premier jusqu'aux eaux du Mississippi.» Dans une note, M. Shea, ajoute : « Comme nous sommes peut-être le premier à publier les titres du Sieur Nicollet, nous donnerons une courte esquisse de la vie d'un homme trop peu connu, quoiqu'il ait occupé une place importante dans l'histoire des premiers temps du Canada. Il vint en ce pays dans l'année 1618, et depuis lors, il fut toujours employé. Peu de temps après son arrivée, il fut envoyé chez le peuple pillard des Honquarons, ou Sauvages de l'île, au-dessus des chutes de la Chaudière, sur l'Ottawa. Il demeura deux ans en ce lieu, souffrant souvent de la faim et de la brutalité des sauvages ; mais il finit par acquérir une grande connaissance de la langue algonquine. Il fut alors envoyé à la tête de 400 algonquins, pour faire la paix avec les Iroquois ; et il réussit complètement dans cette mission. Il demeura ensuite huit ou neuf ans parmi les Nipissings, et devint presque aussi sauvage que ces barbares. Quand le Canada eut été rendu à la France, il fut nommé interprète et commissaire de la colonie ; il conserva ce poste jusque vers 1639, qu'il fut envoyé à la Baie-Verte ; là, Nicollet trouva réunis 4,000 à 5,000 hommes, avec lesquels il conclut la paix. Ce dut être dans ce voyage qu'il remonta la Rivière des Renards, jusqu'au Wisconsin. De retour à Québec, il succéda à Olivier (Le Tardif) comme commissaire, et posséda cette charge jusqu'à sa mort. En 1641, il était en compagnie du P. Ragueneau, négociant la paix avec les Iroquois aux Trois-Rivières. En 1642, ayant été envoyé de Québec aux Trois-Rivières, pour délivrer un pauvre Abénaquis des mains de quelques Algonquins païens, il partit vers le soir

du 31 octobre, dans un petit canot, qui chavira vis-à-vis de Sillery. Son compagnon, Savigni, nagea jusqu'à terre, mais Nicollet, incapable de nager, fut englouti dans les eaux et ne reparut plus. Ainsi périt dans une œuvre de charité chrétienne, le Sieur Nicollet, le premier Français qui se soit rendu jusqu'aux eaux du Mississippi.» Ce triste événement arriva trois ans avant la naissance de Louis Jolliet, qui découvrit le Mississippi avec le P. Marquette.

On trouve dans nos vieux registres l'entrée suivante sous l'année 1642 : « Le 29 d'octobre, on fit les funérailles de M. Nicollet et de trois hommes de M. de Chavigni, noyés dans une chaloupe qui allait de Québec à Sillery ; les corps ne furent point trouvés. » Il y a une incorrection dans la note de M. Shea. M. Jean Nicollet, s'il fut nommé commissaire de la colonie, ne dut le devenir qu'en 1644, époque de la mort de François de Ré dit M. Gand, commissaire-général au magasin de Kébec, qui fut enterré dans la chapelle de Champlain.

En 1639, Nicollet assistait au mariage de Jean Jolliet, père de Louis ; les deux témoins étaient Nicolas Marsollet, interprète montagnais et Jean Nicollet, interprète algonquin et huron pour les Trois-Rivières. C'est en ce dernier lieu qu'il parait avoir ordinairement résidé après son mariage ; car sur le registre des Trois-Rivières, on trouve le baptême de ses enfants, et on rencontre à plusieurs reprises le nom de sa femme. Une fille de Nicollet entra par son mariage dans la famille Le Gardeur. Il laissa deux frères en Canada : Pierre Nicollet, navigateur et le Sieur Gilles Nicollet. Ce dernier, un des premiers prêtres séculiers mentionnés sur les registres, fut pendant plusieurs années chargé de l'administration des sacrements dans la Côte de Beaupré.

Les dix années que nous venons de parcourir, en suivant les registres de Québec, furent fécondes en événements importants pour le Canada. Le pays ayant été rendu à la France, l'on vit accourir, à la

suite de Champlain, les courageux enfants de Saint Ignace, qui venaient, au nom de Dieu, prendre possession de cette terre, en l'arrosant de leurs sueurs et de leur sang; de ce nombre furent les de Brébeuf, les de Noué, les Daniel, les Garnier, les Jogues, les Lalemant. Laissons un écrivain des Etats-Unis apprécier les travaux de ces hommes apostoliques. « Ils furent les premiers d'entre les Européens à découvrir la plus grande partie de l'intérieur du continent, et à former des établissements sur les côtes du Maine. Ils explorèrent soigneusement le Saguenay, découvrirent le lac Saint-Jean et parcoururent le pays entre Québec et la Baie d'Hudson. . . Cinq ans avant qu'Elliot de la Nouvelle-Angleterre eût adressé un seul mot aux sauvages qui se trouvaient à moins de 6 milles de Boston, les missionnaires Français plantaient la croix au Sault Sainte-Marie, d'où ils portaient leurs regards vers le pays des Sioux et la vallée du Mississippi. »

Les Jésuites, non contents de travailler au salut des âmes, voulurent encore se charger de la tâche de distribuer les bienfaits de l'instruction. René Rohault, fils du Marquis de Gamache, ayant témoigné le désir qu'un collège fût bâti à Québec, sa famille en écrivit au général des Jésuites et fit offrir six mille écus d'or pour cette œuvre. La prise de Québec avait arrêté l'exécution de l'entreprise; mais on s'en occupa de nouveau en 1635; et en 1636 l'on commença à recevoir des enfants dans la nouvelle institution. Le Canada eut ainsi l'avantage de posséder un collège, avant les provinces de la Nouvelle-Angleterre. Car ce ne fut qu'en 1637 que la législature du Massachusetts résolut d'en fonder un et décida qu'il serait établi à Newtown. John Harvard, ministre, étant mort en 1638, laissa un legs de £770 17 2 à l'école publique de Newtown. Pour honorer le généreux bienfaiteur, l'école par ordre de la cour fut nommée collège de Harvard, et Newtown changea son nom en celui de Cambridge. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le premier pro-

fesseur chargé en 1637 de la régie de cette riche et célèbre institution, Nathaniel Eaton, avait été initié parmi les Jésuites. Cette circonstance est rapportée par un écrivain contemporain, le gouverneur Winthrop.

Lairat En rentrant au Canada, les Jésuites reprirent leur ancienne habitation, de N. Dame des Anges, près de la Rivière ~~Lairat~~; de là ils deservèrent, jusqu'à ce qu'elle eut été détruite par le feu, la chapelle de N. D. de Recouvrance. Dans un acte de sépulture, le P. Nicolas Adam raconte un accident arrivé à un P. Jésuite, qui se rendait du couvent de N. D. des Anges à Québec : il est bon de citer cet acte comme un modèle de bonhomie. «Le 1^{er} de may le P. Claude Pijart passant de N. D. des Anges à Kébec dedans un canot, courut risque de sa vie. Deux de nos hommes qui le passoient furent noyés par le renversement du canot. L'un nommé Pierre Vacho, du Pais de Gaud, l'autre Jean Ameline de Rouen, on l'appeloit communément Rouget. Quelque diligence qu'on sceust faire, on ne put retrouver les corps, les marées basses estant si rapides que le courant de l'eau ne souffrist jamais la sonde. Ainsy sont-ils demeurés sans sépulture. Rouget fut retrouvé et enterré à N. D. des Anges le jour de la Pentecoste, Pierre Vacho la 3^e férie un mois après leur noïement.»

Une des premières pensées de Champlain, après son retour, fut l'établissement d'un fort plus avancé dans le pays, qui pût servir d'avant-poste contre les incursions des Iroquois, et de point de réunion pour les alliés des français dans le haut du fleuve. Dans ce dessein, il fixa son choix sur un plateau élevé, au confluent du Saint-Maurice et du Saint-Laurent. La première de ces rivières, offrait une voie par laquelle les sauvages du nord pouvaient facilement se rendre au grand fleuve; elle donnait de plus aux missionnaires les moyens de pénétrer dans l'intérieur des terres, du côté de la Baie-d'Hudson. Dans ce lieu, ils se trouvaient plus rapprochés du pays

des Hurons, qui devait être le principal théâtre de leurs travaux apostoliques. La traite des pelleteries pouvait aussi s'y faire avec plus d'avantage ; et par l'érection du fort des Trois-Rivières, le centre de la colonie était protégé contre une attaque subite des Iroquois.

En tête du premier registre des Trois-Rivières, on trouve la note suivante, qui précise l'année de sa fondation.

« Messieurs de la compagnie de la Nouvelle-France ayant ordonné qu'on dressast une habitation en un lieu nommé les Trois-Rivières, M. de Champlain qui commandait en ce pays, y envoya de Kébec une barque sous la conduite de M. de la Violette, lequel mit pied à terre, le quatrième de Juillet de l'an 1634, avec quelque nombre de nos françois, pour la pluspart artisans ; et dès lors on donna commencement à la maison et habitation ou fort qui se voit en ce lieu. Le 3^e de septembre de la mesme année, le Revd P. Paul Le Jeune et le P. Buteux, religieux de la compagnie de Jésus, partirent de Kébec dans une barque et arrivèrent icy le 8 du mesme mois, pour y assister nos françois et travailler au salut de leurs âmes. »

Une mission algonquine se forma bientôt sur une des îles du St Maurice ; on y tint de nombreuses réunions de sauvages Montagnais, Outaouacs, Hurons, Iroquois ; et la nouvelle ville renferma, après quelques années d'existence une aristocratie complète : les Hertel, les Le Neuf, les Boucher, les Godefroi, les Poulin de Courval occupaient un rang distingué dans le pays, et s'allièrent avec les principales familles.

L'année 1637 avait vu se commencer une autre mission algonquine près de Québec ; les édifices ayant été en partie construits aux frais du commandeur de Sillery, l'établissement reçut son nom et renferma en peu de temps une peuplade nombreuse et fervente. Deux ans plus tard, le 1 août 1639, arrivèrent à Québec trois religieuses Ursulines et quelques hospi-

tahères venues de Dieppe en Normandie. Elles furent reçues sur le rivage, au milieu des acclamations de la joie publique, par le gouverneur et par la population toute entière. Un *Te Deum* solennel fut chanté en actions de grâces, et quelque temps après, les bonnes religieuses se séparèrent, les Ursulines pour se fixer dans la ville, et les Hospitalières pour établir un hospice d'abord sur le fief Saint-Michel, puis à Sillery, où elles devaient partager leurs soins entre les sauvages et les français. Les murs de la chapelle de Sillery étaient encore debout, il y a une trentaine d'années; et l'on peut encore retrouver les fondations de cet édifice, de l'hôpital; et de la maison des missionnaires, sur l'emplacement occupé par les bureaux et les hangars de M. Le Mesurier, au pied du coteau, et vis-à-vis de la demeure de l'honorable juge Caron.

Champlain n'eut point la satisfaction d'être témoin de ces événements si heureux pour la colonie; le père de la Nouvelle-France était mort le 25 décembre 1635, sincèrement regretté des habitants du pays. « Il était sans contredit, dit Charlevoix, un homme de mérite . . . Ce qu'on admira le plus en lui, ce fut sa constance à suivre ses entreprises, sa fermeté dans les plus grands dangers, un courage à l'épreuve des contretemps les plus imprévus, un zèle ardent et désintéressé pour la patrie, un cœur tendre et compatissant . . . et un grand fonds d'honneur et de charité . . . Mais ce qui met le comble à tant de bonnes qualités, c'est que, dans sa conduite comme dans ses écrits, il parut toujours un homme véritablement chrétien, zélé pour le service de Dieu, plein de candeur et de religion.»

Le beau caractère de Champlain semble avoir exercé une heureuse influence sur celui des premiers colons; ou plutôt sa prudence et sa piété l'avaient engagé à n'attirer dans la colonie que des personnes dont la conduite fût régulière et chrétienne. Ce sujet qui intéresse l'honneur de nos ancêtres mérite l'attention.

Le P. Charlevoix, qui, ayant longtemps demeuré dans ce pays et ayant eu de fréquents rapports avec les anciens missionnaires et les habitants, avait recueilli beaucoup d'informations sur les premiers colons, parle d'eux avec de grands éloges.

« On avoit apporté, » dit-il, « une très-grande attention au choix de ceux qui s'étoient présentés pour aller s'établir dans la Nouvelle-France . . . Quant aux filles qu'on y envoyoit pour les marier avec les nouveaux habitants, on eut toujours soin de s'assurer de leur conduite avant que de les embarquer ; et celle qu'on leur a vu tenir dans le pays est une preuve qu'on y avoit réussi. On continua les années suivantes d'avoir la même attention, et l'on vit bientôt, dans cette partie de l'Amérique, commencer une génération de véritables chrétiens, parmi lesquels régnoit la simplicité des premiers siècles de l'Église, et dont la postérité n'a point encore perdu de vue les grands exemples que leurs ancêtres leur avoient donnés. » Plus loin il ajoute : « On doit rendre cette justice à la colonie de la Nouvelle-France, que la source de presque toutes les familles qui y subsistent encore aujourd'hui est pure, et n'a aucune de ces taches que l'opulence a bien de la peine à effacer : c'est que les premiers habitants étoient ou des ouvriers qui y ont toujours été occupés à des travaux utiles, ou des personnes de bonne famille, qui s'y transportèrent dans la seule vue d'y vivre plus tranquillement et d'y conserver plus sûrement leur religion. Je crains d'autant moins d'être contredit sur cet article que j'ai vécu avec quelques-uns de ces premiers colons, tous gens encore plus respectables par leur probité, leur candeur et la piété solide dont ils faisoient profession, que par leurs cheveux blancs, et le souvenir des services qu'ils avoient rendus à la colonie. »

Plusieurs autres écrivains se sont joints aux premiers missionnaires, pour rendre témoignage à la belle réputation dont jouissaient nos pères du Canada.

« La Nouvelle-France » dit l'auteur de la vie secrète de Louis XV (vol. 3, p. 53), « dut sa vigueur à ses premiers colons ; leurs familles se multiplièrent et formèrent un peuple sain, fort, plein d'honneur et attaché aux bons principes. »

Les anglais eux-mêmes n'ont pu refuser leurs louanges à la population qui était dans le pays, lorsqu'ils s'en emparèrent. Dans un rapport adressé au gouvernement britannique en 1762, par le général Murray, on trouve cet aveu remarquable. « Les habitants des campagnes forment une race forte, vigoureuse, tempérante, simple dans ses habits et vertueuse dans ses mœurs. » A l'appui des témoignages rendus à la pureté des mœurs de nos ancêtres, nous citerons une autorité qui ne peut être soupçonnée de flatterie : ce sont les registres mêmes, où furent inscrits presque tous les baptêmes qui se firent dans le gouvernement de Québec, jusque vers l'année 1672. Sur 674 enfants qui furent baptisés, depuis l'an 1621 inclusivement, jusqu'à l'année 1661 exclusivement, on ne compte qu'un seul enfant illégitime. Il faut remarquer que, pendant une grande partie de cette période, tous les enfants nés de parents français dans la colonie entière étaient baptisés à Québec. Depuis 1661 jusqu'à 1690 on rencontre le nom d'un seul autre enfant né de parents inconnus.

En sorte que dans l'espace de soixante neuf ans, au milieu d'une population composée de militaires, de marins, de voyageurs, de nouveaux colons, deux enfants seulement sont nés hors du légitime mariage de leurs parents. Ces chiffres fournissent une réfutation péremptoire des calomnies inventées par les La Hontan et quelques aventuriers de même aloi, contre la réputation de nos ayeules canadiennes.

Les habitants qui se fixèrent au Canada depuis 1621 jusqu'en '41 paraissent être venus principalement du Perche, de la Normandie, de la Saintonge, de la Rochelle et de ses environs. Outre les noms

déjà mentionnés, on trouve ceux des Le Gardeur, de Normandie; des Pinguet, de Tourouvre; des Boucher, des Mercier, des Pelletier, des Poisson, des trois frères Gagnon, tous de la Province du Perche; les Amiot, les Giroux, les Guion, les Sédillot, les Badeau, les Boissel. La petite colonie venue du Perche était de Mortagne ou des environs; l'on sait que l'Abbaye de la Trappe, reformée par l'abbé de Rancé et connue sous le nom de Grande-Trappe, est près de Mortagne. La petite ville manufacturière de Tourouvre avait fourni une partie de ces colons du Perche. Presque tous s'établirent dans la côte de Beupré. On trouve aussi vers ce temps à la Côte de Lauson, Pierre Myvillé, venu avec sa famille de la Rochelle, et originaire de la Suisse. Il fut plus tard capitaine de la côte. Si je suis bien informé, un de ses descendants mourut, vers l'année 1826, à la Louisiane, à l'âge avancé de 120 ans.

La cour de France ayant reconnu, pendant les vingt premières années de la colonie, que les Huguenots nourrissaient un penchant marqué pour l'Angleterre, donna, suivant Charlevoix, des ordres précis pour empêcher qu'aucun d'entre eux ne passât dans la Nouvelle-France. Les soupçons entretenus contre les De Caën, la trahison ouverte des Kirtk, étaient bien propres en effet à prévenir le gouvernement contre l'introduction de leurs co-religionnaires. Les Français eurent aussi à regretter la défection de la Tour en Acadie, et de Radisson en Canada, tous les deux Huguenots. Le Canada d'ailleurs n'avait point prospéré tant qu'il fut entre les mains des De Caën, qui ne s'occupaient que de la traite, sans songer à favoriser l'agriculture et à augmenter le nombre de français résidants. Néanmoins on voit par les registres qu'un certain nombre de protestants s'établirent de temps en temps dans le pays, où ils finirent par embrasser le catholicisme.

Vers cette époque, les idées de tolérance religieuse n'étaient pas plus avancées dans la Nouvelle-Angleterre que dans le Canada. En 1637, une femme,

Anne Hutchinson, ayant été accusée d'entretenir des doctrines qui n'étaient pas strictement conformes à celles des puritains, fut excommuniée (c'est le terme employé) par l'église de Boston, et forcée de quitter le Massachusetts avec sa nombreuse famille. Elle se retira dans le pays possédé par les Hollandais, vers la Rivière Hudson ; et en 1642 elle y fut massacrée avec seize membres de sa famille, par un parti de sauvages. Dans la même année 1637, un ministre, nommé Samuel Gorton, fut banni pour la même cause, des colonies de Plymouth, de Rhode-Island et de Massachusetts. Sous ce rapport les protestants anglais ne pouvaient rien reprocher aux français catholiques, dont ils ne fussent eux-mêmes également coupables.

III.

1640 -- 1651.

La 3^e période que nous avons à parcourir s'étend du 15 juin 1640 au 1^{er} janvier 1651. On lit au commencement de cette partie des registres la note suivante : « La chapelle de N. D. de Recouvrance, ayant été brûlée, on se servit d'une salle du grand corps de logis pour chapelle ; l'incendie eut lieu le 15 juin 1640. » Une autre note nous apprend que les registres ayant été brûlés en même temps, on eut recours à la mémoire des particuliers pour les renouveler. Les Jésuites continuèrent d'agir comme curés, quoique trois ou quatre prêtres séculiers fussent arrivés. Nous avons déjà trouvé sur les registres le nom de M. Gilles Nicollet, chargé de desservir la Côte de Beaupré et l'île aux Oies ; on rencontre maintenant celui de M. Le Sueur qui, venu vers l'an 1634, fut employé comme chapelain de l'Hôtel-Dieu et desservant de la chapelle Saint-Jean au Côteau de Sainte-Geneviève. Cette chapelle commence à être mentionnée vers l'année 1640 ; on n'en retrouve aucune trace aujourd'hui.

Du 15 juin 1640, à la fin de la même année, il n'y eut que 6 baptêmes.

En 1641, l'on compte 15 baptêmes, parmi lesquels est celui de Marie Madelaine, fille de Noble François de Chavigny et d'Éléonore de Grandmaison. Le parrain de l'enfant fut Noble Pierre Le Gardeur de Repentigny, et la marraine Marie Madelaine de Chavigny, dame de la Peltrie, fondatrice des Ursulines de Québec. Le baptême qui suit et qui fut fait le 29 décembre 1641 est celui de Jeanne Sévestre, dont le parrain fut « Noble Paul de Maisonneuve, et la marraine dame Marie Favery femme de M. de Repentigny. » Ces parrains et marraines étaient alors les personnages les plus distingués de la colonie après M. de Montmagny. M. de Maisonneuve, comme nous l'avons déjà dit, préparait l'hiver près de Québec, avec ses colons, se préparant à partir, au printemps suivant, pour l'île de Montréal. La famille de Chavigny, originaire de la Champagne comme M. de Maisonneuve et M^{lle} Mance, résidait à Sillery, et dut avoir de fréquents rapports avec ces deux illustres personnages. Nous remarquerons ici, que la Nouvelle-France doit beaucoup à la Champagne. Cette province en effet a fourni le premier prêtre qui soit venu dans l'Acadie, M. Jessé Fléché, de Langres ; le premier gouverneur de Montréal, M. de Maisonneuve ; M. Dailleboust second gouverneur de Montréal, plus tard gouverneur de toute la colonie ; les demoiselles Mance et Bourgeois ; la première, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal ; et la seconde, de la congrégation de Notre-Dame.

M. François de Chavigny de Berchereau, venu en ce pays, de Créancée en Champagne, avait obtenu des terres à Sillery. En rapport avec Madame de la Peltrie, qui fut marraine d'un de ses enfants, et portant le nom de famille de cette dame, l'on a tout lieu de croire qu'il lui était uni par les liens du sang, quoiqu'aucune relation contemporaine ne nous fasse connaître à quel degré. M. de Chavigny occupait un rang distingué dans la colonie. En quelques occasions, il fut chargé de remplacer le gouverneur,

lorsque celui-ci s'absentait de Québec. Forcé de repasser en France pour sa santé, Chavigny y mourut vers 1651 ; sa veuve, Eléonore de Grandmaison, reclama ses terres, qui devaient être confisquées, par ce que les conditions imposées par la compagnie de la Nouvelle-France n'avaient pas été remplies ; elle les obtint en 1652 de M. de Lauson, alors gouverneur. Depuis quelques années elle s'était retirée avec sa famille, à l'île d'Orléans. On lit dans les relations des Jésuites que lorsqu'une partie des Hurons, chassés de leur pays par les Iroquois, descendirent à Québec, en 1650, sous la conduite du P. Ragueneau, ils furent placés dans l'île d'Orléans, sur les terres de dame Eléonore de Grandmaison ; et qu'ils y furent suivis en 1651 par quelques-uns de leur nation, qui dès l'année 1649 avaient trouvé un asile sur la terre des Jésuites à Beauport. Comme Madame de Chavigny possédait un fief, vers le haut de l'île d'Orléans, ce fut là que durent être placés les fugitifs. On trouve encore sur ce fief un lieu appelé *l'anse du fort* ; nom donné sans doute en mémoire du fort en pieux, semblable à celui de l'île Saint-Joseph, qui fut érigé pour protéger leurs cabanes d'écorce, la modeste habitation des missionnaires et la maison de prières.

Les Hurons demeurèrent en ce lieu jusqu'en 1659 ; mais continuant d'être harcelés par les Iroquois, qui les attaquaient et les massacraient jusques dans leur retraite, ils vinrent dresser leurs tentes sur une des places de la ville, où ils passèrent plusieurs années. Quand la paix eut été conclue avec les Iroquois, après l'expédition de M. de Tracy, les Hurons se transportèrent à une lieue et demie de Québec, et fondèrent en 1667 la mission de N. D. de Foye, connue aujourd'hui sous le nom de Sainte-Foye. Le 29 décembre 1693, ils durent s'éloigner de cette résidence pour se placer à l'Ancienne Lorette, d'où, bien des années après, ils allèrent former le village de la Jeune Lorette. Ces détails sur les migrations des Hurons sont tirés de

l'Appendice à la relation du P. Bressani, ouvrage traduit, annoté et publié par le R. P. Martin. Ce livre précieux pour l'histoire du Canada devrait être dans toutes les bibliothèques canadiennes. Il renferme le récit des principaux événements qui se sont passés pendant cette période, désignée dans une dépêche récente de Lord Elgin, comme l'âge héroïque du Canada.

La chapelle bâtie à l'Île d'Orléans servait non-seulement aux Hurons, mais encore aux Français qui s'établissaient dans les environs. On y tenait des registres de baptêmes, de mariages et de sépultures, pour les sauvages et pour les Français; après le départ des Hurons, on commença à en tenir au Château-Richer pour la population française de la Côte de Beauport et de l'Île d'Orléans.

Ce fut dans la chapelle ci-dessus mentionnée que le P. Chaumonot, en l'année 1652, maria Jacques Gourdeau, fils de Nicolas Gourdeau de Beaulieu ancien procureur au siège Royal de Niort en Poitou, avec dame Eléonore de Grandmaison, devenue veuve, par la mort de M. de Chavigny.

Le nom et la famille de Chavigny se sont conservés jusqu'à nos jours, par la branche des Chavigny de la Chevrotière, qui possèdent encore un des fiefs de leurs aïeux. Plusieurs autres familles honorables du pays descendent par les femmes, du Sieur de Chavigny et de demoiselle Eléonore de Grandmaison. Une de leurs filles, Marguerite de Chavigny, avait épousé en premières noces Thomas Douaire Sieur de Bondy, de Saint-Germain l'Auxerrois à Paris. Devenue veuve, elle se remaria avec Jacques Alexis de Fleury Sieur de Deschambault, né à Saint-Jean de Montaignu, au diocèse de Luçon. De ce mariage naquit Joseph Fleury de la Gorgendière, ancêtre des familles La Gorgendière, Rigaud de Vaudreuil et Taschereau. Du premier mariage de Marguerite est descendue la famille Douaire, dont une fille transmet le sang des Chavigny aux

familles composant le *family compact* du Haut-Canada.

Madame de Chavigny fut éprouvée par de nombreux malheurs. Elle était encore jeune, lorsque son premier mari alla mourir en France, la laissant chargée de plusieurs enfants en bas âge. Vers le même temps, au mois de mars 1651, un incendie, arrivé pendant la nuit, détruisit sa maison à l'île d'Orléans. Au mois de mai 1663, son second mari, Jacques Gourdeau Sieur de Beaulieu tomba sous les coups d'un assassin. « Il se trouva, » rapporte le journal des Jésuites, « que le feu qui avoit pris à la maison du Sieur de Beaulieu n'était pas par accident, mais par méchanceté d'un valet après avoir tué son maître et un autre valet son camarade ; il fut convaincu . . . et après avoir été fouetté par le bourreau il fut fusillé le 8 de juin. » En 1667, le Sieur de Bondy, qui avait épousé Marguerite de Chavigny, se noya près de l'île d'Orléans. Eléonore de Grandmaison mourut, en 1692, à l'âge de 70 ans, laissant après elle une nombreuse postérité.

Le 15 janvier 1642, fut baptisé Germain Morin, premier prêtre Canadien. Sa marraine fut Marie d'Abancour femme de Jean Jolliet. Un peu plus tard se fit le baptême d'un fils de celui-ci, l'acte est en latin, et nous en donnons ici la traduction littérale:

« L'an 1645, le 21 Septembre, Je Barthélemi Vimont, de la compagnie de Jésus, faisant les fonctions de Curé dans l'église de la Conception de la Bienheureuse Vierge Marie à Québec, ai baptisé dans cette église un enfant, nouvellement né de Jean Jolliet et de Marie d'Abancourt époux ; il a reçu le nom de Louis. Son parrain et sa marraine furent Louis Maheu et Françoise Giffar. »

Nous allons traduire du bel ouvrage de M. Shea une page écrite sur le compte de cet enfant, et après cette citation, on me pardonnera, sans doute d'avoir reproduit tout au long cet acte de baptême, « Après une notice aussi étendue sur le P. Mar-

quette, il semblerait injuste de nous taire sur le compte de l'illustre compagnon de son grand voyage. L'on trouverait un double intérêt dans des détails étendus sur Jolliet, parce qu'il était né dans le pays : malheureusement nos matériaux sont peu nombreux, et nos renseignements se trouvent tout-à-fait vagues.»

« Autant que nous le pouvons savoir, on ne connaît ni le lieu, ni l'époque de sa naissance. Il reçut son éducation au collège des Jésuites à Québec, où il dut être compagnon de classe du premier canadien qui a été fait prêtre. Jolliet était ainsi lié avec les Jésuites . . . Après les avoir laissés, il s'enfonça dans les pays de l'ouest pour y chercher fortune en faisant la traite des pelleteries. Dans ces lieux il continua d'entretenir des rapports intimes avec les missionnaires et acquit les connaissances et l'expérience qui engagèrent le gouvernement à le choisir pour l'exploration du Mississippi.»

« Ce choix fut très-agréable aux missionnaires ; et Jolliet ainsi que Marquette immortalisèrent leurs noms. Ils explorèrent le grand fleuve, et firent disparaître les doutes sur la direction de son cours. A son retour, Jolliet perdit tous ses papiers, dans les rapides qui se trouvent au-dessus de Montréal, et dut faire de vive voix son rapport au gouvernement. Il le mit, cependant, plus tard en écrit, et l'accompagna d'une carte tracée de mémoire. Ces documents ayant été envoyés en France, il put espérer d'être mis en état de réaliser les projets qu'il avait conçus, et de tirer quelques avantages de sa grande découverte. Mais il fut laissé de côté, pour faire place à des aventuriers plus favorisés. Celui qui avait découvert le Mississippi, reçut pour toute récompense une île située dans le Golfe Saint-Laurent, l'île d'Anticosti, où Jolliet bâtit un fort, une habitation pour sa famille et quelques maisons pour le commerce. Cet établissement ne lui fournit cependant aucun profit ; et il fut contraint de porter ailleurs ses travaux. Ainsi on le trouve, en 1689,

employé par le gouvernement, vers l'ouest, et y rendant les plus grands services. Deux ans après, son île fut prise par la flotte anglaise, et lui-même, sa femme et sa belle-mère, se retirant probablement à Québec, furent faits prisonniers par Phipps, qui commandait l'expédition anglaise. Son vaisseau et ses biens furent perdus, mais il recouvra la liberté lors que les anglais s'éloignèrent de Québec. Depuis, l'on n'aperçoit plus que quelques traces de son histoire ; et tout ce que l'on sait, c'est qu'il mourut quelques années avant 1737.»

Voilà donc encore un des hommes les plus remarquables du Canada, tiré de l'oubli par un étranger : combien en est-il parmi les Canadiens instruits qui connaissent le Sieur Jolliet ? L'on a bien quelques vagues notions qu'un homme de ce nom a découvert le Mississippi, en compagnie d'un Jésuite, et qu'il en revient quelque honneur au Canada : voilà tout. Nous avons, cependant, bien peu de noms canadiens à tracer sur les tablettes de l'histoire ; n'est-il pas surprenant qu'au défaut des enfants du sol, des écrivains n'appartenant pas à notre pays soient obligés de nous rappeler ces noms ?

Nos vieux registres nous mettent en état de remplir les lacunes signalées par M. Shea, et de donner quelques renseignements ultérieurs sur l'explorateur de la vallée du Mississippi. Je vais citer des actes de mort, de baptêmes et de mariage, qui feront connaître les principaux évènements de la vie du Sieur Jolliet. Remarquons-le bien, son nom de baptême n'est pas même donné ; on ne le lit ni dans Shea, ni même dans Charlevoix.

Sous l'année 1640, on trouve l'acte suivant, que MM. les Prothonotaires du jour ne regarderaient certainement pas comme conforme aux ordonnances. « Le lendemain 2 may partirent de Québec Adrien d'Abancour, surnommé La Caille, et Estienne Sevestre, dedans un canot sur la grande Rivière, pour aller chasser dans les Isles. Les vents ayant été fort impétueux on croit probablement qu'ils se se-

ront noyés. La Pulce ayant été dépesché pour en tirer cognoissance, après avoir fureté tous les lieux qu'il souloit cabaner et fait le tour des isles et tiré quantité de coups d'arquebuse, il est revenu à Québec sans en avoir rien appris. Le 24^e May de la mesme année 1640, le P. Adam dit la messe en la chapelle de Québec et le lendemain veille de la Pentecoste, il la dit de rechef pour les deux trépassés. L'an 1641 Jean Jolliet gendre de La Caille estant parti le 20 May dans un canot trouva ses ossements ès isles, les rapporta le 25; ils furent enterrés solennellement au cimetière de Québec, le 26 May, jour de la Trinité.»

Marie d'Abancour, fille d'Adrien, avait épousé en 1639 Jean Jolliet, charron de la compagnie, qui paraît être venu de la Rochelle en ce pays. De ce mariage naquirent Louis en 1645, et Zacharie en 1650. On ne connaît que peu de chose de ce dernier, qui étudia quelque temps chez les Jésuites; après quoi, il fut placé en apprentissage chez le Sieur Noël Morin, charron de la compagnie.

Ainsi Québec a droit de revendiquer Louis Jolliet, comme un de ses enfants. Après avoir fini son cours d'études chez les Jésuites, il embrassa l'état ecclésiastique. Le 10 août 1662, n'ayant pas encore 17 ans accomplis, il reçut la tonsure et les ordres mineurs, dans la chapelle de la congrégation au collège des Jésuites, quatre jours après que M. G. Morin eût été fait sous-diacre. Son père Jean Jolliet était mort en 1650; et en 1651, sa mère avait épousé en secondes noces Geoffroi Guillet, de Beauport.

Il avait reçu les ordres mineurs depuis plusieurs années, lorsqu'il termina sa philosophie en 1666, comme le montre le passage suivant du journal des Jésuites: "Le 2 juillet 1666, les premières disputes de philosophie se font dans la congrégation avec succès. Toutes les puissances s'y trouvent; Mr. l'Intendant entr'autres y a argumenté très-bien. M. Jolliet et Pierre Francheville y ont très-bien ré-

pondu de toute la logique.” Jolliet avait encore l’habit ecclésiastique en 1667, et demeurait au séminaire de Québec. Ayant tourné ses vues d’un autre côté, il fut en 1673 chargé par le comte de Frontenac d’aller à la découverte de la grande rivière, que l’on prétendait se décharger dans le golfe de la Californie ; et “ le P. Marquette fut invité à accompagner le jeune explorateur.” Ce sont les expressions du R. Père, qui continue à parler dans les termes suivants de son compagnon de voyage. “ Ils ne se trompèrent pas dans le choix qu’ils firent du sieur Jolliet, car c’estoit un jeune homme natif de ce pays, qui a pour un tel dessein tous les avantages qu’on peut souhaiter ; il a l’expérience et la connoissance des langues du pays des Outaouacs, où il a passé plusieurs années ; il a la conduite et la sagesse, qui sont les principales parties pour faire réussir un voyage également dangereux et difficile. Enfin il a le courage pour ne rien appréhender, où tout est à craindre ; aussi a-t-il remply l’attente qu’on avait de luy, et si après avoir passé mille dangers il ne fut venu malheureusement faire naufrage au port, son canot ayant tourné au dessous du Sault de St. Louys proche de Montréal, où il a perdu et ses hommes et ses papiers, et d’où il n’a échappé que par une espèce de miracle, il ne laissait rien à souhaiter au succès de son voyage.” L’on voit par ces paroles du P. Marquette que Jolliet avait déjà fait de longs voyages, parmi les nations sauvages, avant de partir pour l’expédition qui a immortalisé son nom. Comme beaucoup de ses compatriotes, il s’était occupé de la traite des pelleteries ; mais dans toutes ses excursions il s’était conduit de manière à conserver l’amitié de ses anciens maîtres d’études. Deux ans après la découverte du Mississippi, le 7 octobre 1675, L. Jolliet épousa Claire-Françoise Bissot, née à Québec et fille de François Bissot, de Normandie, et de Marie Couillard de Québec. En 1680, il reçut en récompense des services qu’il

avait rendus, la seigneurie de l'île d'Anticosti, qui devait alors valoir beaucoup plus que les meilleures seigneuries du pays, par les facilités qu'elle présentait pour la traite des pelleteries, et par sa position avantageuse à l'entrée du fleuve. Le titre de concession énonce qu'elle lui est accordée, "en considération de la découverte que le dit sieur Jolliet a faite du pays des Illinois, dont il a envoyé la carte, depuis transmise à monseigneur Colbert, ainsi que d'un voyage qu'il vient de faire à la Baie d'Hudson, dans l'intérêt et l'avantage de la ferme du Roy."

Dès lors il commence à signer "Jolliet d'Anticosti." Il fut aussi nommé hydrographe du Roi ; et en 1697 il obtint la seigneurie de Jolliet, possédée aujourd'hui par quelques-uns de ses descendants. Le recensement de 1681 donne les détails suivants sur sa famille, demeurant alors à l'île d'Anticosti. "Louis Jolliet, 42 ans. Claire Bissot, sa femme, 23 ans. Leurs enfants : Louis, âgé de 5 ans ; Jean, 3 ans ; Anne, 2 ans ; Claire, 1 an. — 6 serviteurs ; 6 fusils ; 2 bêtes à cornes ; 2 arpents de terre défrichée."

Nos registres ne présentent aucun acte qui puisse faire connaître la date de la mort et le lieu de la sépulture de Louis Jolliet. Sa mort a dû avoir lieu entre les mois de mai 1700, où sa signature moins ferme qu'à l'ordinaire est apposée à l'acte de baptême d'un enfant dont il est le parrain, et le 11 mai 1702, date du mariage de sa fille Claire.

Dans l'acte de ce mariage Claire Bissot est désignée comme étant veuve de sieur Louis Jolliet. Il est probable qu'il sera décédé dans son île d'Anticosti, où il se rendait chaque année pour la pêche.

Louis Jolliet laissa plusieurs enfants, dont les descendants sont nombreux dans le district de Québec et dans celui des Trois-Rivières.

Les fils de L. Jolliet paraissent avoir été engagés dans la traite des pelleteries, et avoir principalement résidé, soit dans l'île d'Anticosti, soit sur la

côte voisine, au nord. L'un d'eux, Jean Jolliet, prit le surnom de Mingan; il maria sa fille Anne Jolliet de Mingan, en 1742, au sieur Jean Taché, de Garganville, diocèse de Montauban, fils d'Étienne Taché, commissaire des vivres à Saint-Malo. La famille Taché, à laquelle appartiennent Mgr. l'évêque de la Rivière Rouge, l'honorable receveur-général et le représentant du comté de Rimouski, est descendue de ce mariage. Claire, fille de Louis Jolliet, épousa le 11 mai 1702 Joseph Fleury de Deschambault, de deux filles nées de ce mariage, l'une, Marie-Claire, épousa Thomas-Jacques Taschereau, trésorier de la marine en ce pays, natif de Tours, et tige de la nombreuse et respectable famille de ce nom; et l'autre, Louise, se maria avec Pierre-François Rigaud de Vaudreuil, né à Québec et fils de Philippe Rigaud de Vaudreuil et de Louise-Elisabeth de Joybert de Soulanges. (1) Pierre de Vaudreuil, dont le père avait longtemps gouverné ce pays, eut aussi l'honneur d'être nommé gouverneur de la Nouvelle-France en 1755. Après la prise de Montréal, il passa en France avec sa femme et ses enfants.

En suivant ces remarques sur la famille Jolliet, on pourra observer comme certains noms de baptême, une fois introduits dans une famille, s'y maintiennent de génération en génération. Claire-Françoise Bissot avait reçu le nom de sa marraine, Claire-Françoise Clément du Vault, femme du Sr. Ruelle d'Auteuil; ce nom de Claire passa à sa fille Claire Jolliet, à sa petite fille Claire-Fleury Deschambault, et à une de ses arrière-petites filles; il a depuis été donné par feu M. le juge Taschereau à une paroisse érigée dans la seigneurie de Jolliet.

Parmi les descendants de (2) Louis Jolliet, à la

(1) Il avait été baptisé sous le seul nom de Pierre, et l'on ne sait pourquoi à son mariage il est appelé Pierre-François. (H)

(2) J'ai reproduit les noms de Jean Nicolle et de Louis Jolliet d'après leur signature. L'orthographe de ces noms est aujourd'hui changée.

(H) Confusion. — Le 4^e fils de Philippe et M^{lle} de V. n'a qu'un bien: Québec en 1698 et n'y fut bapt. sous le nom de Pierre: est lui encore qui, en 1755, fut G^{en} du Canada. On ne connaît pas encore s'il s'est un

de la -
Gougen
dière /

Thérèse /
Mout /

et

Montréal
Pierre
court,
Louise
de

cinquième génération, l'on trouve Barthélemy Joliet ou Joliette. Quoiqu'il ait passé la plus grande partie de sa vie dans le district de Montréal, et qu'il y soit décédé, le district de Québec peut néanmoins le réclamer comme un de ses enfants, puisqu'il a reçu le jour à Saint-Thomas, dans la côte du sud. Il était second fils d'Antoine Joliette et de Catherine Faribault, qui est morte, il y a quelques mois, à l'âge avancé de quatre-vingt-dix ans. La mémoire de l'honorable B. Joliette, décédé au village de l'Industrie, en juin 1850, vivra parmi ses compatriotes. Les immenses travaux qu'il a exécutés et les œuvres de charité dont il a doté sa patrie l'ont, en effet, placé au premier rang des bienfaiteurs du Canada. En moins de vingt-cinq ans, par son énergie et son intelligence, l'épaisse forêt qui couvrait la profondeur de la seigneurie de la Valtrie a été remplacée par des fermes bien cultivées, et par un village florissant, où l'on compte aujourd'hui près de trois cents maisons avec une population de 2,000 âmes. Dans ce centre d'industrie se sont élevés, comme par enchantement, des usines, des fabriques, des moulins de tous genres; un chemin de fer a été construit pour relier l'établissement de M. Joliette avec le fleuve Saint-Laurent et avec les paroisses d'alentour.

Cependant au milieu de cette prospérité et de ce progrès matériel, la religion et l'éducation n'ont pas été négligées par le fondateur. Sa munificence a élevé au milieu du village d'Industrie une église magnifique, et un collège dirigé par les Frères du S. Viateur, qu'il fit venir d'Europe à ses propres frais. Les éclatants et nombreux services rendus à la bonne cause par M. Joliette lui ont mérités une approbation flatteuse de la part du S. Siège. Cette pièce est si honorable pour la mémoire d'un enfant du Canada, que je ne puis résister au plaisir de la reproduire.

*Montréal en 1703, fut bapt. sous les noms de Fr.
Pierre (non P^{re} Fr.). — C'est lui, et non Pierre, tout-
court, qui épousait à Québec, le 2 mai 1733, Jeanne
Louise Thérèse Fleury de la Gorgaudière. Il a été
époux des 3 P^{re}. puis de Mont^{reuil} (indis non du Canada.
Pierre & Fr. P^{re} et son ép^{ouse} vivaient encore en Fr. en 1770.*

« Très-illustre Monsieur,

« C'est avec la plus grande satisfaction que la sacrée congrégation de la Propagande de la Foi a appris que, parmi les sacrifices que fait Votre Seigneurie pour le soutien de la Religion, sacrifices que vous continuez encore avec la même ardeur, vous avez bâti à grands frais une magnifique église, pour y célébrer dignement le culte divin et procurer le salut des âmes. Quicque nous sachions bien qu'en tout cela vous avez recherché non les louanges des hommes, mais la plus grande gloire de Dieu et que votre zèle bien connu n'a pas besoin d'être excité, cependant nous ne pouvons nous empêcher, au nom de la Sacrée Congrégation, de louer dans le Seigneur, votre amour ardent et votre piété, de vous témoigner notre affectueuse estime et de vous exhorter en même temps à continuer de protéger et de soutenir de toutes vos forces la Ste. Religion catholique. A cela nous ajoutons un petit cadeau en argent, savoir : une médaille de l'œuvre précieuse de la propagation de la foi, que vous recevrez volontiers comme un gage de notre attachement et de notre considération. Nous prions Dieu qu'il conserve longtemps Votre Seigneurie et la préserve de tout danger.

« De Votre Seigneurie,

« le très-affectionné,

« J. Ph. Card. FRANZONI, Pref.

« Rome, 25 juillet 1844. »

Les registres ne présentent que deux mariages dans la dernière partie de l'année 1640..... En juillet, furent mariés Jean Gangnon de la paroisse de la Ventrouze, pais de Perche, et Marguerite Cochon, fille de sieur Jean Cochon, et de Marguerite Cointel, de Dieppe. Ce mariage fut fait à la côte de Beaupré, en présence du sieur de Repentigny, de Noël Juchereau des Chastelets, et de sieur Jean Bourdon.

En octobre, eut lieu le mariage de Claude Etienne, de Gélécourt en Lorraine avec Hélène Martin.

Claude Etienne mourut au bout de peu d'années, et sa veuve, comme il a déjà été dit, se remaria au Sieur Chouart des Groseillers.

Le Sieur Cochon et les trois frères Gangnon ou Gagnon furent des premiers, à s'établir dans la partie de la côte de Beaupré qui forme la paroisse du Château Richer. Honorable homme, Jean Cochon, comme le désignent ordinairement les registres, était déjà âgé, quand il vint en ce pays avec sa seconde femme Jeanne Abraham, et plusieurs enfants. En 1682, Monseigneur de Laval, seigneur de l'Île et Comté Saint-Laurent, en sa qualité de justicier nomma juge-bailli du dit comté un fils de Jean, Sieur René Cochon de Laverdière. Le Procureur-Général Duquet de la Chesnais se déchargea de toute responsabilité relativement à cette nomination, ne regardant pas le Sieur de Laverdière comme ayant une connaissance suffisante des lois pour exercer les fonctions de juge. Cette déclaration n'empêcha pas le magistrat nommé par l'évêque de remplir dignement ses devoirs.

Les frères Gagnon (Gangnon ou Gaignon) prirent des terres près de la petite rivière qui sépare Sainte-Anne du Château-Richer. Leur postérité s'est tellement multipliée, qu'il n'y a peut-être pas une seule paroisse dans la partie française du Canada, où il ne se trouve quelqu'un portant le nom de Gagnon.

En 1641, 3 mariages.—François Boucher fils de Marin Boucher, de la paroisse de Saint-Langy près de Mortagne, au Perche, et Florence Gareman, de Baigneux près Soissons.—René Mézeray et Hélène Chastel.—Antoine Damien et Marie Joly.

Deux familles portant le nom de Boucher s'étaient établies vers ce temps à Québec : celle de Marin, qui fut mise en possession d'une partie des terres appartenant auparavant aux récollets, près de la Rivière Saint-Charles ; et celle de Gaspar, qui alla plus tard se fixer aux Trois-Rivières, et fut anoblie vers la fin du siècle. Le Sieur Pierre Boucher, fils de Gaspar,

Gaspar de la famille vint en 1635

fut Gouverneur des Trois-Rivières ; de lui sont descendues les familles de Niverville, Montizambert, de Boucherville, de Grosbois, de LaBroquerie, de la Bruère, qui ont occupé des emplois distingués dans la colonie, et pendant la paix et pendant la guerre.

Les baptêmes et les mariages de 1641 furent faits par les Pères Adam, Davost, de Noué, Quentin, De la Place, et Joseph Du Péron.

En 1642 ; 6 baptêmes et 3 mariages, faits par les Pères De la Place, Buteux et Bressani. Furent mariés : JeanBrossier, du pays du Maine, et Marguerite Banse de Fréneuse, près de la Roche-Guyon ; Pierre, Gagnon, de Ventrouze, Perche, et Vincente des Varioux, de Saint-Vincent d'Aubermail, pays de Caux ; Jean Millouer, de Saint-Léger en Charny, et Barbe Hubout, du Mesnil-durant.

En 1643 : 1 mariage et 12 baptêmes faits par les Pères Bressani, de Brébeuf, de Quen, De la Place, et M. Jean LeSueur de Saint-Sauveur. Le mariage fait, cette année, fut celui de Jean Lebland de Saint-Lambert, Evêché de Bayeux, avec Euphrosyne Niccollet de Québec.

En 1644 : 10 baptêmes, par les Pères De la Place, Poncet, Dendemare, Garreau, et Vimont ; 4 mariages : Massé Gravelle, habitant de la Longue Pointe, et Marguerite Tavernier, de Notre-Dame des Anges ; Pierre Masse et Marie de la Chaysnaye, à Sillery ; César Léger, de Mornac en Saintonge, et Roberte Gadois, d'Apenay au Perche ; Martin Prevost de Montreuil-sur-le-Bois-de-Vincennes et Marie Olivier, fille de Roch Manitouabeouich, sauvage.

En 1645 : les Pères Poncet, DeQuen et Vimont firent 7 baptêmes et 6 mariages. Mariages : Etienne de Lafond, Saint-Laurent de la Barrière en Saintonge, et Marie Boucher fille de Gaspar Boucher et sœur de Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières ; C. Larchevêque, de Grusset, et Marie Simon, de la paroisse, du Mauléon ; François Marguerie, de Saint Vincent à Rouen, et Louise Cloustier,

filles de Zacharie C. et de Xainte Dupont; Pierre DeLaunay, de Fresné-le-Boesme, pais du Maine, et Françoise Pinguet, fille de Henri Pinguet; Jean Juchereau sieur de la Ferté, et Marie Giffard, fille de sieur Robert Giffard, seigneur de Beauport; Jean Guyon, fils de Jean G. et Elizabeth Couillard, fille de Guillaume Couillard.

La postérité de Massé Gravel s'est maintenue dans la côte de Beaupré. Le mariage de Martin Prevost avec Marie Olivier est le premier qui ait été célébré entre un français et une femme sauvage. Marie était filleule de M. de Puiseaux, qui se chargea de lui fournir sa dot.

Martin Prevost, devenu veuf, épousa à Beauport la veuve de Jean Jolliet, dont il fut le troisième mari.

François Marguerie, qui se maria en 1645 avec la fille du sieur Zacharie, était un des interprètes des Trois-Rivières, où il paraît avoir remplacé le sieur Nicolle. Dans une déclaration datée du 27 octobre 1646, écrite de sa main et bien rédigée, il dit, «qu'il était assez en âge et présent dans le pays du temps que Mons. de Caën quitta et que Mons. de Champlain revint.» Marguerie se noya au mois de mai 1648, près des Trois-Rivières; il est probable que le nom de Marguerite donné à une petite rivière presque vis-à-vis des Trois-Rivières est une corruption de celui de Marguerie.

L'annaliste Américain, Holmes, parle d'un M. Marie, qui en 1646 fut envoyé par le gouverneur du Canada à Boston pour demander du secours. Il n'y avait alors personne portant le nom de Marie dans la colonie; il pourrait se faire que cette mission ait été confiée à Marguerie dont le nom ressemble à celui qui est donné.

A propos d'un des mariages ci-dessus mentionnés, le journal des Jésuites, renferme ces mots: «mariage de la fille de M. Couillard avec le fils de Jean Guion; le P. Vimont assista aux noces et il y eut 2 violons pour la première fois.»

Jean Guion, et Zacharie Cloustier étaient venus du Perche avec leurs familles, en même temps que le sieur Robert Giffard. En 1634, avant leur départ pour la Nouvelle-France, ils avaient passé à Mortagne avec le seigneur de Beauport un contrat, dont l'exécution fut réglée en 1636 par M. de Montmagny. Guion et Cloustier devaient se bâtir « une maison pour les deux familles, de charpente ou maçonnerie, de trente-cinq pieds de longueur sur seize de large dont la hauteur sera de six pieds soubz poultre, à un étage seulement ; » après quoi ils devaient aider au sieur Giffard à cultiver sa terre, et lui fournir du bois de chauffage jusqu'en 1637. Celui-ci s'obligeait en retour à donner à chacun d'eux mille arpents de terre en bois, et une partie des récoltes. Les anciennes maisons de la côte de Beaupré semblent avoir été bâties sur le modèle de celle qui vient d'être décrite ; longues quelquefois de 50 à 60 pieds, elles sont ordinairement étroites et basses.

Guion, quoique simple maçon, était l'homme de lettres de Beauport. Un contrat dressé par lui pour le mariage de Robert Drouin, de la paroisse Du Pin, chatellenie de Mortagne au Perche, avec Anne Cloustier, est bien écrit, et l'orthographe y est respectée. Ce contrat de mariage, le plus ancien peut-être qui se soit conservé, puisqu'il date du 16 juillet 1636, est signé des membres de la famille Giffard, de François Bellenger, de Noël Langlois ; les autres témoins ont apposé leurs marques, parmi lesquelles prime la hache de Zacharie Cloustier.

Ces colons venus du Perche avaient vécu trop près de la Normandie, pour n'avoir pas pris un peu des goûts Normands pour les procès. Aussi dans l'espace de huit ans, M. de Montmagny donna six décisions, pour régler les différends survenus entre M. Giffard et ses deux censitaires, au sujet des droits seigneuriaux et des limites de leurs terres. Guion, condamné à rendre foi et hom-

mage au seigneur de Beauport pour son fief Du Buisson, remplit cette formalité le 30 juillet 1646. La pièce suivante renferme les curieux détails de cette cérémonie.

« Aujourd'huy, en la présence et compagnie de Guillaume Tronquet, commis au greffe et tabellionage de Québec, en la Nouvelle-France, soussigné, Jean Guion, habitant de la Nouvelle-France, demeurant en sa maison du Buisson en suite du jugement donné par M. le gouverneur..... entre Robert Giffard, seigneur de Beauport et le dit Guion et Zacharie Cloustier..... s'est transporté en la maison seigneuriale de Beauport, et à la principale porte et entrée de la dite maison, où estant le dit Guion aurait frappé et serait survenu François Boullé fermier du dit seigneur de Beauport, auquel le dit Guion aurait demandé si le dit seigneur de Beauport estait en sa dite maison seigneuriale de Beauport ou personne pour luy ayant charge de recevoir les vassaulx à foy et hommage, à quoy le dit Boullé aurait faict response que le dit seigneur n'y estait pas, et qu'il avoit charge de luy pour recevoir les vassaulx à foy et hommage. Après laquelle réponse et à la principale porte le dit Guion s'est mis un genouil en terre, nud teste, sans épée ny esperons, et a dit par trois fois ces mots : monsieur de Beauport, monsieur de Beauport, monsieur de Beauport, je vous faict et porte la foy et hommage que je suis tenu de vous faire et porter à cause de mon fief Du Buisson duquel je suis homme de foy relevant de votre seigneurie de Beauport, lequel m'appartient au moyen du contract que nous avons passé ensemble pardevant Roussel à Mortaigne, le quatorziesme jour de mars mil six cent trente quatre, vous déclarant que je vous offre payer les droicts seigneuriaux et féodaux quand deubs seront vous requérant me recevoir à la dite foy et hommage..... »

Le nom de Guion ne se trouve plus ni à Québec ni dans les environs ; Guion Du Buisson, fils de

Jean, fut un des plus anciens arpenteurs du pays.

L'on commença en 1645 à s'occuper du projet de bâtir une église paroissiale et un presbytère. Le bois devenant moins commun sur l'emplacement de la ville, on en vendit cette année pour la première fois. « Celui qui le fournissait par les maisons avoit trente sous de la corde, s'il le prenoit sur les terres d'autrui; mais pour celui qu'il prenoit sur ses terres il avoit 2 francs; c'était 10 sols de la corde. »

Le 17 décembre '45 commença le jubilé accordé par Innocent X. Ce fut, je crois, le premier qui a été célébré en ce pays. Les trois stations étaient le local qui servait de paroisse, les Hospitalières et les Ursulines.

En 1646, les Pères Vimont et DeQuen firent 14 baptêmes, et marièrent: Antoine Martin, de Montpellier, et Denise Sevestre; Jean-Paul Godefroy, écuyer, fils de R. Godefroy, écuyer, de Saint-Nicolas des Champs à Paris, et demoiselle Marie-Magdelaine Le Gardeur de Repentigny, fille de Pierre Le Gardeur, écuyer, sieur de Repentigny; Nicolas Macart, de Mareuil-sur-Die, et Marguerite Couillard, veuve du sieur Nicollet.

J. P. Godefroy, capitaine de vaisseau et conseiller du gouverneur avant l'établissement du Conseil Supérieur, fut, en 1651, chargé d'aller à Boston en compagnie du P. Druillettes, pour conclure avec les colonies anglaises une alliance contre les Iroquois. Il paraît avoir été parent de Jean Godefroy, fils de Pierre Godefroy, écuyer, et de demoiselle Perrette Cavelier, de Lintot au pays de Caux. Celui-ci, comme Jean Nicollet, était resté avec les sauvages, lorsque les français eurent perdu Québec en 1629. En 1636, il alla épouser en France, *Demoiselle Marie Le Neuf du Hérisson*, de la ville de Caen. A son retour les Le Neuf vinrent avec lui s'établir aux Trois-Rivières, où il continua à s'occuper de la traite. De son mariage sont descendus les Godefroy de Tonnancour et de Lintot. Dans une déclara-

ration écrite et signée par lui, concernant la traite au temps de M. de Caën, on trouve le mot *Kabec* répété plusieurs fois, au lieu de celui de Kébec : n'était-ce pas, chez le vieux *traiteur*, un souvenir de la prononciation algonquine de ce mot? M. Garneau (*Hist. du Canada Vol. 1.*) remarque sur le témoignage de M. Vassal, qui connaît bien les langues sauvages et surtout celle des Têtes-de-Boule, tribu algonquine du Saint-Maurice, que dans les dialectes algonquins le mot *Ouabek* a la même signification que le *Kebek* des Mikmaks.

La mère Marie de l'Incarnation fait allusion à la famille de Demoiselle Marie-Magdelaine Le Gardeur qui épousa Jean-Paul Godefroy, dans une lettre qu'elle écrit à son fils en date du 15 septembre 1644.

« Voicy l'occasion d'un honnête gentilhomme, lieutenant de monsieur le gouverneur de la Nouvelle-France et qui est l'un de nos meilleurs amis... Vous le prendrez pour un courtisan, mais sachez que c'est un homme d'une grande oraison, et d'une vertu bien épurée. Sa maison qui est proche de la nôtre est réglée comme une maison religieuse. Ses deux filles sont nos pensionnaires; ce sont deux jeunes demoiselles qui ont reçu la vertu de leur bonne mère, qui est une âme des plus pures que j'aye jamais connue. Je dis tout ceci afin que vous honoriez monsieur de Repentigny, c'est ainsi qu'il se nomme, et pour vous faire voir qu'il y a de bonnes âmes en Canada. Il passe en France pour les affaires du pays et de la Colonie Française. Comme c'est de luy que nous prenons conseil en la plupart de nos affaires, il a eu en une certaine rencontre la permission d'entrer dans notre maison. »

En plusieurs occasions, M. de Repentigny commanda la flotille qui voyageait de France au Canada, et on lui donnait dans ces circonstances le titre d'Amiral. De M. Pierre de Repentigny et de son frère Charles de Tilly sont sorties plusieurs

branchés de la famille Le Gardeur, dont les membres ont pris part à toutes les guerres de la Nouvelle-France, depuis la Louisiane jusqu'à l'Acadie et Terre-Neuve. Une chronique, reconnue fautive, rattachait le nom d'un officier de cette famille au *Chien d'or* de la rue Buade.

Charles de Saint-Etienne sieur de la Tour, forcé par Charnisé de quitter l'Acadie, vint se réfugier à Québec, où il passa plusieurs années. Il y arriva au mois d'août de cette année dans son *phibot*, dit le journal des Jésuites.

Les vaisseaux de France ne se rendirent à Québec qu'après le milieu de septembre. M. de Repentigny amenait avec lui, outre le P. Quentin qui voyageait fréquemment entre le Canada et la France, les PP. Daran, Gabriel Lalemant, Amable de Frétat, le sieur de Lotbinière, les nommés Desforges, Pierre Tourmente, maçon; Jean Guyet, menuisier; François Gouaut, apothicaire; Pierre Deschamps, Simon Gaboury, Charles Drouillar et Gilles Ménar, cultivateurs.

Dès l'année 1645, la compagnie générale avait partagé la traite avec les habitants, ou résidants dans le pays. En 1646 ceux-ci eurent pour leur part 160 poinçons de castor; le poinçon renfermait 208 livres de castor, et la livre se vendait 10 francs. De sorte qu'outre les peaux d'originaux, la compagnie des habitants se trouvait avoir pour 320,000 francs, à bord des vaisseaux qui retournèrent en Europe dans l'automne de 1646. Quelques divisions s'étant élevées entre les associés, M. de Maisonneuve, M. Giffard, M. Tronquet, secrétaire du gouverneur, qui tous prenaient part à la traite, passèrent en France « pour poursuivre quelque règlement pour leurs affaires. » Avec eux s'embarquèrent les fils de M. de Repentigny, de M. Couillard et de M. Giffard, ainsi que les neveux de M. Des Châtelets, gaillards qui avaient fait mille pièces à l'autre voyage. — (J. des Jés.) On commença avec 6 hommes à tirer de la pierre et à

disposer la place pour le presbytère et l'église.

Le 5 novembre, mourut la M. Marie de S. Ignace, première supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec. Le 6 du même mois, arriva un accident qui fut regardé comme le plus triste qui eût encore eu lieu dans la colonie. « Vers le Cap à l'Arbre fut perdu le brigantin qui portait de Québec aux Trois-Rivières, une bonne partie de ce qui était nécessaire pour le magasin et les habitants de ce dernier lieu. Neuf hommes furent noyés. Parmi eux était Gaspar Gouaut de Poitiers, apothicaire venu pour la mission des Hurons. Le 7 il commença à geler de glace et le lendemain il neigea pour la première fois. »—(*Journal des Jésuites*).

En 1647.—18 baptêmes; sous la même année sont enregistrés quelques baptêmes avec cette note : « Baptesmes oubliés à marquer en leur rang et faits par M. Gilles Nicollet, prestre, depuis le 23 septembre 1643, jusques au 27 mars 1647 pendant qu'il a esté le long de la coste de Beaupré. » Deux des baptêmes appartiennent à l'année '43; 2 à l'année '44 et 1 à l'année '45. Ces baptêmes et 12 mariages furent faits par M. Gilles Nicollet, les Pères Vimont et LeJeune. Furent mariés : Julien Petau des Tours de Belan, en Bretagne, et Marie Peltier du bourg de Marennes en Saintonge; Gilles Bacon, de Saint-Gilles, près de Caen, en Normandie, et Marie Tavernier, de Randonnay, au Perche; Michel Chauvin, de Sainte-Suzanne, pays du Maine, et Anne Archambault, de Dompierre, pays d'Aunis; Antoine Pelletier, de Brezolles au Perche, et Françoise Morin, de Saint-Jean de la Rochelle; César Léger et Marguerite Benard; Medard Chouart et Hélène Martin; Marin de Repentigny, du Grandmesnil en Normandie, et Jeanne Jallant; Pierre Le Mieux, de Saint-Michel de Rouen, et Marie Benard, de Chartres; Charles Guillebould, de Tourouvre au Perche, et Françoise Bigot, de la même ville; Mathurin Gagnon, de Tourouvre et Françoise Boudeau de Normandie; Jacques Au-

buchon, de Saint-Rémi à Dieppe, et Mathurine Poisson, de Saint-Jean de Mortagne; Emery Caltaut, de Ponts près de Saintes et Magdelaine Cous-teau.—De Pierre LeMieux, qui résida d'abord dans la côte de Beaupré et de son frère Gabriel, sont descendues les familles de ce nom, à la Pointe-Lévi et dans les paroisses voisines.

Dans les actes de cette année, le Château-Richer est mentionné pour la première fois par M. Gilles Nicollet. Jusqu'alors le nom de Longue Pointé était donné aux terres qui avoisinent la rivière du Petit-Pré; on appelait généralement *Côte de Beau-pré*, toute la côte entre Beauport et le Cap Tourmente. On trouve parfois dans d'anciens documents le nom d'établissements du Cap Tourmente, donné aux habitations dans l'étendue du pays qui forme les paroisses de Sainte-Anne et de Saint-Joachim.

Suivant une note de feu M. Bedard, supérieur du séminaire de Québec, le nom de Château-Richer aurait été donné à ce lieu, parce qu'un sauvage ou un français à demi-sauvage, appelé Richer, aurait établi sa demeure dans le tronc d'un gros arbre, placé sur le cap où est située l'église de ce lieu, et se serait plu à nommer cette singulière habitation, son château. Cette explication de l'origine du nom de Château-Richer a encore cours dans les paroisses de la Côte Beaupré.

Il est parfois difficile de rendre compte de l'origine des noms donnés à certaines localités; car souvent le caprice, l'inadvertance, les circonstances, changent ces noms de manière qu'on ne peut plus les reconnaître. En veut-on une preuve toute vivante? on la trouvera aux portes de Québec.

Un village commença, il y a quelques années, à se former sur une terre appartenante à M. Shepherd, près de la résidence actuelle des gouverneurs. On lui donna le nom de Shepherd-ville, traduit en français par Bergerville. Mais Bergerville a été saisi par les anglais; ils en font Beggerville, que

les Canadiens ont déjà rendu en français, par *Village des quêteurs*; or c'est là une insigne calomnie, qu'on aura peine à expliquer dans un siècle.

Le poste de Sillery renfermait pendant l'hiver de 46-47 une population sauvage d'environ 200 âmes. Deux chemins conduisaient de Québec à ce lieu : celui du Cap-Rouge et un autre qui suivait la grève. Deux moulins à farine étaient érigés dans les environs; l'un, sur le ruisseau Saint-Denis qui traverse le chemin du Cap-Rouge, près de la résidence du gouverneur; le réservoir parait avoir occupé la cavité avoisinante. Ce moulin, ainsi que le fief sur lequel il était, appartenait à M. Juchereau. Un second moulin était sur le ruisseau Belle-Borne, qui traverse la voie publique près de la demeure de M. Gibb; il se trouvait sur une terre de 160 arpents concédée aux Sieurs Nicollet et Olivier Le Tardif.

« Le 11 mars commença le dégel d'un hiver sans hiver, n'ayant pas fait froid jusqu'alors, en sorte que la plupart du temps on eut pu dire la messe sans feu. Le 10 mai, fut pris le premier saumon par M. de Saint Sauveur. »—(*J. des Jésuites.*)

M. le Sueur de Saint-Sauveur, ancien curé de Saint Sauveur en Normandie, et chapelain des Hospitalières, a laissé son surnom au fief sur lequel vient d'être érigée la belle église mise à l'usage des catholiques de cette partie de Québec. Il était intimement lié avec M. Bourdon qui le chargea de l'exécution de son testament fait en 1657. « Je supplie Messire Jean Le Sueur, prestre, écuyer, et curé de Saint-Sauveur de vouloir prendre la peine de faire mettre ce mien testament à deue et entière exécution, le priant de vouloir continuer de demeurer dans ma maison ainsy comme il l'a fait par cy-devant, et que tant que Dieu donnera du pain aux miens, il en sera participant, ainsy comme j'ay fait avec luy. » Dans un codicile fait en 1664, M. Bourdon ajoute : « Ayant reçu commandement de monsieur de Mézy, nostre gouver-

neur, de passer en France dans le navire nommé le St. Jean-Baptiste, où commande le capitaine Lemoyne de Dieppe, et comme le temps presse d'exécuter l'ordonnance de mon dit sieur gouverneur, j'approuve et ratifie..... que le mien testament cy-devant fait, est et sera..... ma dernière volonté, sy dans le voyage où je suis commandé d'aller Dieu dispose de ma personne..... Et de plus comme monsieur de Saint-Sauveur, prestre, escuyer, et moi, depuis trente ans avons esté liez d'une amitié très-parfaite, et que depuis vingt-deux ans ou environ il a esté demeurant en mon logis et ayant toujours pris soing de ce qui me regarde, ayant instruit mes enfans en la crainte de Dieu, leur ayant appris à lire et à escrire et l'ayant prié esleu, d'être curateur de mes dits enfans, nous ayant fait l'honneur et la faveur de dire la messe en la chapelle dicte Saint-Jean..... je lui laisse et donne..... le revenu du moulin de Saint-Jean à la charge de l'entretenir comme un bon père de famille et pareillement sa chambre pour logement où il est à présent avec la chapelle.»— Ce codicile fut fait au moment où M. Bourdon, devenu procureur-général, et M. Rouer de Villeray venaient de recevoir de monsieur de Mézy l'ordre de s'embarquer pour l'Europe dans les vingt-quatre heures, parce qu'avec l'Evêque et la majorité du Conseil Supérieur ils avaient des vues opposées à celles du gouverneur.

Outre le fief Saint-Jean, où étoit la chapelle ci-dessus mentionnée, M. Bourdon possédait le fief Saint-François, sur lequel il érigea un fort, pour protéger les habitations voisines contre les attaques des Iroquois. Ces deux fiefs sont dans la banlieue de Québec sur le chemin de Sainte-Foye. M. de Saint-Sauveur mourut à l'Hôtel-Dieu, le 29 novembre 1668, dix mois après M. Bourdon. Pendant plus de trente ans, rapporte l'acte de sa sépulture, il avait édifié toute la colonie par l'exemple de ses vertus.

Le 20 juin de cette année, arriva le premier vaisseau à Tadoussac, ayant à bord le P. Baillouquet. Ce même vaisseau apporta le premier cheval qu'on ait vu dans le pays ; les habitants en firent présent à M. de Montmagny.

Le 5 août arrivèrent de France les vaisseaux commandés par M. de Repentigny ; et le 14 celui de M. Godefroy.

Le 21 octobre partit la flotte, sur laquelle se trouvaient M. D'Ailleboust, les PP. Vimont, Quentin, De Fréat, messieurs Nicollet et de la Monnaie, prêtres. Le dernier avait été pendant plusieurs années chapelain des dames Ursulines.

On commença dans le cours de la même année à chanter régulièrement la messe haute, les dimanches et fêtes.

En 1648 furent faits 26 baptêmes et 10 mariages.

Mariés : Jean Cloutier, fils de Zacharie, et Marie Martin, fille d'Abraham ; Etienne Du May et Françoise Morin ; Guillaume Banse et Marie Perite Bigor, de Paris, en présence de Guillaume Perreau, maçon, de la Rochelle ; Paul Chalifou, de Sparme, pays d'Aunis, et Jacqueline Archambeau, de Dampierre ; Urbain Tessyer dit La Vigne, de la paroisse de Chasteau, en Anjou, et Marie Archambeau, de Dampierre, pays d'Aunis ; Charles Le Gardeur de Tilly, de Thuri, en Normandie, et Geneviève Juchereau, fille de Jean Juchereau, sieur de More ; Guillaume Gautier de la Chesnaie, de Saint-Etienne du Mont, à Paris, et Esther de Lambourg, de la ville d'Espéron ; François Bissot, sieur de la Rivière, de N. D. des Prés, à Lisieux, Normandie, et Marie Couillard, fille de Guillaume ; Jean Mignot dit Chatillon, de Bagneux près Paris, et Louise Cloutier ; Guillaume Grimant, du pays de Caux, en Normandie, et Suzanne Bugeaux, de Brouage en Saintonge.

La famille Le Gardeur de Tilly a longtemps possédé la seigneurie de ce nom près de Québec ; elle a disparu complètement du Canada ainsi que celle

des Legardeur de Repentigny. Jean Cloustier et son frère Zacharie s'établirent dans la côte de Beauport.

Du mariage de François Bissot, avec la fille de Guillaume Couillard, naquit Marie-Claire, femme de Louis Jolliet.

Jean Mignot Chatillon est souvent mentionné dans le Journal des Jésuites comme faisant la petite guerre avec quelques partis de sauvages. Un de ses fils s'établit en Acadie.—(*Recensement de 1688.*)

Le 15 janvier, le P. De Quen revint d'une mission faite dans l'île d'Orléans, et depuis Beauport jusqu'au Cap Tourmente, où finissaient les habitations de ce côté, il avait trouvé plus de 200 âmes et 140 communicants ; ce qui pourrait donner environ 40 familles.

On s'occupa au printemps de plusieurs constructions nouvelles : un corps de logis, au fort, une église pour la Paroisse, une grande maison pour les Jésuites, qui l'année précédente avaient construit un bâtiment pour servir d'offices.

“ Le 17 mai, dimanche des Rogations, on fit la procession après vêpres, à l'entour des champs sur le Cap aux Diamants, et revint-on par la grande-allée ; on y chanta les litanies des saints et de N. D., et il y eut justement ce qu'il fallait pour cela.”

“ Le 18 se prit le premier saumon par M. de St. Sauveur, et deux jours avant on avait pris du bar, et auparavant force carpes.” (*Journal des Jésuites.*) M. de St. Sauveur était un pêcheur de première force ; il pouvait s'exercer à la pêche dans les eaux de Québec, où le poisson de toute espèce abondait alors.

“ Au mois de juin, M. Abraham avec deux de ses gendres s'en alla pour la première fois à la pêche des loups-marins ; il en prit la veille de St. Jean 42 à l'île Rouge, et il en fit 6 barriques d'huile.”

“ Le 6 août partirent des Trois-Rivières les 50 ou

60 canots Hurons qui embarquèrent 26 français, 5 pères Jésuites, un frère, 3 enfants, 9 travailleurs et 8 soldats, outre 4 qu'on devait prendre à Montréal, une génisse, et une petite pièce de canon."

" En même temps finit la pêche ; celle du saumon finit 15 jours auparavant ; à celle du saumon succéda celle de l'esturgeon... et le jour de la St. Laurent on commença d'aller à l'anguille" (*J. des J.*)

Le P. Gabriel Lalemant était un des cinq missionnaires envoyés cette année aux Hurons ; son martyre eut lieu le 17 mars suivant, de sorte qu'il ne vécut qu'environ 7 mois chez les Hurons.

Vers le milieu d'août arrivèrent les navires de France ; on avait cependant déjà reçu des nouvelles, d'abord par les vaisseaux qui s'étaient arrêtés à Percé ; puis après l'arrivée des navires à Tadoussac. De ces deux postes, l'on dépêchait des chaloupes avec des nouvelles, et souvent avec quelques passagers. L'île Percée, longtemps avant l'établissement de Québec, était annuellement visitée par plusieurs vaisseaux qui s'y rendaient pour la pêche. Cette flotte portait ordinairement quelques prêtres ; les registres de N. D. de Québec contiennent des actes de baptêmes faits par les aumôniers de la flotte de Percé. A l'automne, il n'y restait que 3 ou 4 familles, qui hivernaient au milieu des neiges et de la solitude la plus profonde. Tadoussac était aussi visité par plusieurs vaisseaux qui ne remontaient pas plus haut. Cette année, les fourrures reçues à Tadoussac furent évaluées à 250,000 francs, le profit nets'élevait à quarante mille francs. Il y eut 22,400 livres de castor, et 500 peaux d'original.

Le 20 août, M. D'Ailleboust mouilla devant Québec, et fut reçu comme gouverneur ; la veille était arrivé le P. Vimont avec 3 religieuses hospitalières. Le 13 septembre, une chaloupe amena M. de Tilly et M. Vignal, nouveau chapelain des Ursulines. Le 23 du même mois partit le vaisseau amiral com-

mandé par M. de Montmagny, qui retournait en France; avec lui se trouvait M. Godefroy, contrôleur et amiral du retour.

“ Peu d’anguilles et beaucoup de dispositions à la misère. Cette année fut faite la moitié du grand corps de logis et le fondement de la cave, au couvent des Jésuites. La neige commença à demeurer le 16 novembre. Il y eut une quantité prodigieuse de perdris blanches; on en tua 1200 dans un mois à Beauport,” (*Jour. des J.*) La pêche et la chasse fournissaient encore une bonne partie des provisions de bouche. En 1646, la seule pêche des Jésuites à Sillery avait donné 40 milliers d’anguilles, dont une partie fut vendue un demi-écu le cent.

En 1649, il y eut 24 baptêmes et 10 mariages.

Les mariages sont ceux: de Pierre Plusson, de Brouage en Saintonge, avec Marie Renault, de St. Nicolas à la Rochelle; de Nicolas Juchereau, Sieur de Saint-Denis, fils du Sieur de More, avec Marie Giffard, fille du seigneur de Beauport; de Matthieu Hubou de Mesnildurand en Normandie avec Suzanne Botfaite, de Gloucestre en Angleterre; de Jean Nouët du Poitou, avec Suzanne Barbot, de Mouchamp en Poitou; de Jean Pelletier avec Anne Langlois, de Québec; de Pierre Michellet, de la Saintonge, avec Perrine Baudry de Sauton en Poitou; de Pierre Soumande, de St. Antoine en Gascogne, avec Simonne Côté, de Québec; de Guillaume Cousture de St. Godard à Rouen, avec Anne Aymart, de Niort; de Robert Drouin, du Perche, avec Marie Chapelier, de St. Etienne en Brie.

Les Sieurs Jean J. de la Ferté, et Nicolas Juchereau de St. Denis, paroissent avoir été particulièrement protégés par leur oncle, le Sieur Noël Juchereau des Châtelets, qui jouissait d’une grande autorité dans la colonie. M. des Châtelets, licencié-en-loi, membre du conseil, commis-général pour la compagnie, ne paraît pas avoir laissé d’enfants. Il mourut en cette année, dans un voyage qu’il fit en

France. Le sieur Jean Juchereau de More, qui fut aussi conseiller, mourut à l'âge de près de 90 ans.

Un des fils de Pierre Soumande fut prêtre et membre du séminaire de Québec, où il fonda quelques pensions.

Guillaume Couture était un de ces laïcs courageux et pleins de foi, comme le Canada en vit alors plusieurs, qui se dévouaient à l'œuvre pénible des missions, sous la conduite des pères de la compagnie de Jésus. Lorsqu'en 1642 le P. Jogues fut attaqué et fait prisonnier par les Iroquois, "un François nommé Guillaume Couture, avec qui le saint homme était venu du pays des Hurons, avait pris la fuite des premiers; mais il ne se vit pas plutôt hors de péril que la honte le prit d'avoir abandonné le P. Jogues, et... il fit pour se remettre dans le danger la même diligence qu'il venait de faire pour l'éviter... Couture avait été saisi, dès qu'il avait paru, et lié avec les autres captifs. Au commencement de l'attaque, il avait tué un Iroquois; et il fut le premier sur qui ces barbares déchargèrent leur rage. Ils lui écrasèrent d'abord tous les doigts des mains, après en avoir arraché les ongles avec les dents; ensuite ils lui percèrent la main droite avec une épée. Le P. Jogues voulant l'encourager par le souvenir des vérités éternelles le trouva plus occupé des souffrances de son divin Sauveur que des siennes propres.... On coupa encore un doigt à Couture, et il n'en aurait pas été quitte pour cela, si un habitant de ce village ne l'eût enlevé à ses bourreaux et ne l'eût conduit dans sa cabane, où il ne voulut plus permettre qu'on lui fit aucun mal.... (*Charlevoix, Hist. du Canada*).

"Au commencement de juillet 1645, on vit paroître auprès du fort de Richelieu (Sorel), trois Iroquois et un François vêtu en sauvage, qu'on reconnut aussitôt être le Sieur Couture qui avait été pris avec le R. P. Jogues, et que les Iroquois

tenaient parmi eux en estime et réputation, comme un des premiers de leur nation. Aussi tranchait-il parmi eux du capitaine, s'étant acquis ce crédit par sa prudence et par sa sagesse; tant la vertu est aimable même parmi les barbares. (*Lettres Hist. M. Marie de l'Incarnation*).

Couture fut renvoyé aux Trois-Rivières par les Iroquois, avec quelques-uns de leurs chefs, pour traiter de la paix. Dans une grande assemblée, tenue au milieu de la cour du fort, M. de Montmagny donna audience aux ambassadeurs. Le principal orateur iroquois remercia le gouverneur d'avoir rendu un des leurs, qui avait été fait prisonnier, mais il lui reprocha de l'avoir renvoyé seul et sans protection. Puis attachant un collier de porcelaine au bras de Couture, il continua sa harangue.

« C'est ce collier qui vous amène ce prisonnier. Je ne lui ai pas voulu dire lorsque nous étions encore en notre pays : Vas-t-en, mon neveu, prends un canot et retourne à Québec; mon esprit n'aurait pas été en repos. En vérité je n'aurais point eu d'esprit si j'eusse agi de cette sorte. Celui que vous avez renvoyé a eu toutes les peines du monde en son voyage. Encore si vous l'eussiez aidé à passer les sauts et les mauvais chemins, le reste aurait été supportable; si au moins, en vous arrêtant et petunant, vous l'eussiez regardé de loin et conduit de la vue, cela nous aurait consolés; mais je ne sais où étaient vos pensées de renvoyer ainsi un homme seul, parmi tant de dangers. Je n'en ai pas fait de même à l'égard de Couture; je lui ai dit : Allons, mon neveu, suis moi; je veux te rendre en ton pays au péril de ma vie. »

Couture retourna chez les Iroquois pour conclure la paix; il était accompagné de quelques Hurons et Algonquins. « Trois jours après leur arrivée, on s'assembla pour entendre la voix d'Ononthio par la bouche du sieur Couture; mais avant qu'il parlât, on lui fit un présent pour lui graisser le gosier, et ôter la poussière con-

tractée dans le voyage, afin de donner une plus libre sortie à ses paroles.»—(*Lett. Hist.*) Ayant passé l'hiver parmi eux, il revint au printemps, apportant quantité de présents qui tendaient tous à la confirmation de la paix. Cette paix si péniblement conclue fut néanmoins bientôt rompue par les Iroquois, quand la fantaisie de lever des chevalures françaises les eut repris.

Après son mariage, Guillaume Couture s'établit dans la côte de Lauson, dont il devint capitaine. Il mourut en 1702, à l'âge de 94 ans, laissant plusieurs enfants.

Dans cette année moururent Simonne d'Orgeville, veuve d'Adrien D'Abancour, aïeule de Louis Jolliet, et Marie Rollet, veuve de L. Hébert.

Sur la fin de l'année '48 et au commencement de '49 le froid fut excessif; cependant la navigation entre Québec et les Trois-Rivières était ouverte le 22 avril '49; les glaces de la rivière Saint-Charles se brisèrent le 27 et le 28, et on commença à semer.

Le 20 juillet, on reçut à Québec la nouvelle de la destruction des Hurons, et du martyre des Pères de Brébeuf et Lalemant.

Le 23 août, arrivèrent trois vaisseaux sur lesquels étaient les Pères Albanel et De la Place; et le 7 septembre le vaisseau du capitaine Poulet amena le P. de Lyonne. Au mois de septembre, quelques familles huronnes échappées au massacre vinrent à Québec, sous la conduite du P. Bressani, pour y passer l'hiver.

En 1650, furent faits 28 baptêmes.

Les mariages furent ceux de : Léonard Le Blanc, de Blouset, pays de la Marche, avec Marie Riton, de Bons-sur-la-Roche, en Poitou; Jean Plante, de Lalleu, près de la Rochelle, avec Françoise Boucher, fille de Marin Boucher; Jean Normand, paroisse d'Igré, avec Jacqueline Riverin, de True en Poitou; Nicolas Goupil de Mesnil-Durand, Normandie, avec Marie Peltier, fille de Nicolas Peltier,

de Saint-Pierre de Galardon en Beauce ; Jean Doyon, du pays d'Aunis, avec Marthe Gagnon, du Perche ; Jean Baillargeon, de Loudigny, en Angoumois, avec Marguerite Guillebourday, de Marçay, en Poitou ; Matthieu Amyot de Villeneuve, avec Marie Myville, fille de Pierre Myville.

Jean Plante s'établit dans la côte de Beaupré, d'où sa famille passa à l'île d'Orléans. Jean Baillargeon, parmi les descendants duquel se trouvent un évêque et un digne curé, habita cette partie de la même île qui forme aujourd'hui la paroisse de Saint-Pierre. En 1666, une nombreuse famille du même nom était à Batiscan.

La Mère de l'Incarnation rapporte un fait merveilleux, à l'occasion d'une jeune fille appartenant à l'une de ces deux familles. Elle la nomme Anne ; mais en confrontant les registres avec les recensements, je suis porté à croire qu'il s'agit de Jeanne, fille de Jean Baillargeon. Celle-ci avait environ huit ans, vers le temps où les Iroquois, harcelant les Hurons dans l'île d'Orléans, y massacrèrent plusieurs français et en firent plusieurs prisonniers. Elle se maria avec Antoine Mondain, vers l'époque indiquée par la Rév. Mère.

En faisant à ses sœurs les Ursulines de Tours le récit de la vie, des vertus et de la mort de sa première compagne, la Mère Marie de St. Joseph, nièce de l'évêque de la Rochelle, la M. de l'Incarnation rapporte ce qui suit, comme étant arrivé après la mort de cette sainte religieuse.

« Une jeune fille nommée Anne Baillargeon, étant âgée de neuf ans, fut prise par les Hiroquois, et emmenée dans leur pays, où elle demeura près de neuf ans. Elle se plût tellement aux coutumes de ces sauvages, qu'elle était résolue de passer avec eux le reste de sa vie. Monsieur de Tracy ayant obligé cette nation de rendre tous les Français qu'elle tenoit captifs, elle se retira dans les bois, de crainte de retourner en son pays. Lorsqu'elle se croyait en assurance, une religieuse lui

apparut, et la menaçâ de la châtier, si elle ne retournaît avec les François. La crainte la fit sortir du bois, et se joindre avec les autres captifs que l'on mettoit en liberté. A son retour, monsieur de Tracy lui donna cinquante écus pour se marier, mais il voulut qu'elle fût premièrement mise aux Ursulines, pour reprendre l'esprit du christianisme, qui s'étoit fort affoibli parmi les Hiroquois. Quand elle vit le tableau de la Mère Marie de St. Joseph, elle s'écria : Ah ! c'est celle-là qui m'a parlé, et elle avoit le même habit. Durant toute sa captivité, il ne se put faire que vivant parmi des payens, elle ne commît des fautes contraires à la sainteté du christianisme ; elle avoit néanmoins toujours conservé une très grande pureté ; et l'on croit que cette Mère s'étoit fait son ange pour la conserver dans cette intégrité, comme elle l'a été de quelques autres en d'autres rencontres. »

Une des filles de Jeanne, Geneviève Mondain, épousa en 1708 Pierre Payement dit la Rivière, de Favar au diocèse de Poitiers.

Matthieu Amyot, fils de Philippe A., et d'Anne Convent qui épousa en secondes noces le Sr. Jacques Maheust, obtint un fief voisin de la seigneurie de Sainte-Croix ; son frère Charles Amyot reçut le fief de Vincelotte près du Cap Saint-Ignace.

Pendant l'hiver '49-'50, les communautés, savoir, les Jésuites, les Hospitalières et les Ursulines fournirent aux besoins des familles Huronnes qui étoient restées à Québec. Une cabane en planches fut dressée dans la cour de l'Hôpital pour les mettre à l'abri. En février, on aperçut les pistes de quelques Iroquois dans les environs de Québec. Des messagers voyagèrent fréquemment pendant l'hiver, entre Québec et les Trois-Rivières. Le 25 avril, la petite rivière Saint-Charles fut libre de glaces. En mai, les Iroquois massacrèrent quelques François près des Trois-Rivières, et un autre à Beauport. Le premier navire venant de France arriva le 10 juillet ; les nouvelles et les lettres

avaient été reçues quelques jours auparavant.
 Le 11, on commença à travailler aux fondations de la chapelle des Jésuites.

Le 28, arriva le P. Ragueneau, supérieur des Hurons avec une bande de ces sauvages. Au mois d'août, on reçoit des nouvelles de plusieurs massacres commis par les Iroquois sur des Français.

La mission du pays des Hurons se trouvant détruite, une partie des Pères Jésuites retourna en France avec plusieurs frères et quelques laïcs. Le 23 août, partirent les PP. Pierre Pijart, Grélon et François Dupéron; le 21 septembre les PP. Lyonne, Bonin et Daran; le 2 novembre le P. Jérôme Lalemant, supérieur, et le P. Bressani. Avec eux étaient MM. de Tilly, Godefroy et Bourdon, qui devaient revenir l'année suivante. Le P. Paul Ragueneau demeura vice-supérieur; le P. Druilletes retourna chez les Abnaquis de la rivière Kinibeki, où depuis plusieurs années il résidait pendant l'hiver. Il était chargé de voir les autorités coloniales de la Nouvelle-Angleterre, au sujet d'une alliance à faire entre la colonie française et les colonies anglaises.

Le 23 novembre, une barque allant porter de l'anguille à Montréal revint à Québec, parce que les glaces se formaient sur le lac Saint-Pierre.

Le 24 décembre, la première messe fut dite dans la chapelle des Jésuites, par le P. Poncet, qui en fit la bénédiction.

Le 30 décembre, un peu après minuit, le feu éclata dans la boulangerie des Mères Ursulines; toute leur maison fut brûlée, et elles s'échappèrent avec peine. On ne sauva rien des meubles, sinon de la sacristie.

A la fin de l'année 1650, Québec existait depuis 42 ans; et il n'était encore qu'un tout petit village, ne renfermant pas plus de 40 à 50 maisons, que protégeait le fort Saint-Louis. La demeure des Jésuites, le couvent des Hospitalières, la résidence du gouverneur dans la Haute-Ville, et le ma-

gasin de la Compagnie dans la Basse-Ville étaient les seuls édifices un peu considérables ; le couvent des Ursulines venait d'être réduit en cendres. Trois modestes chapelles étaient ouvertes au culte, la chapelle de Champlain, celle des Hospitalières, et celle des Jésuites servant d'église paroissiale.

Un petit enclos vers le haut de la rue Lamontagne renfermait le cimetière. Dans les environs immédiats de la ville étaient les chapelles de Sillery, de Beauport, de N. D. des Anges et de Saint-Jean sur le Côteau Sainte-Geneviève ; outre celles de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, c'étaient les seules qu'il y eût dans toute la colonie. La population européenne du pays ne pouvait guères dépasser mille âmes. Quelques habitations s'étaient élevées dans la côte de Beaupré, à l'île d'Orléans, à Beauport, à Sillery, et sur les chemins de Saint-Michel et de Sainte-Geneviève. L'on commençait des défrichements à Montréal et aux Trois-Rivières ; le reste du pays était encore à l'état sauvage. Quatre ou cinq vaisseaux visitaient annuellement le port de Québec, apportant des marchandises de France, et remportant des fourrures.

Depuis l'année 1646, la communauté des habitants avait été admise à faire la traite des pelleteries, par la grande compagnie, entre les mains de laquelle était encore le pays. Les affaires de cette communauté étaient gérées par un syndic, nommé chaque année, au mois d'août dans une assemblée ; les mêmes droits étaient exercés par la communauté des habitants des Trois-Rivières. Les premiers syndics élus furent le Sieur Bourdon, pour Québec, et le Sieur Jacques Hertel pour les Trois-Rivières.

Une nation puissante et alliée venait d'être détruite par les ennemis communs, les farouches Iroquois. Les débris du peuple Huron s'étaient dispersés ; et une bande de ces infortunés venait se réfugier sous les canons du fort St. Louis, conduite par ceux des missionnaires qui avaient échappé à la mort. Alléchés par l'odeur du sang, les

Iroquois avaient suivi leur proie à la piste; ils étaient partout, à Montréal, aux Trois-Rivières, à Québec, à l'île d'Orléans, à Tadoussac, rôdant par petits partis, et brûlant, pillant, massacrant. Leurs bandes plus nombreuses attaquaient la nation Neutre sur les grands lacs, après avoir jeté aux quatre vents les membres de la nation Huronne. Elles occupaient la route des convois de marchandises et de fourrures sur la rivière des Ottawas; et leurs pistes avaient été reconnues aux portes de l'enclos de Québec.

Pour se mettre à l'abri, l'on élevait de petits forts où les habitants pouvaient se retirer en cas d'attaques; plusieurs avaient été faits autour de Québec. Il y en avait à Sillery, sur les fiefs St. Michel, St. François, St. Sauveur, à Beauport, à l'île d'Orléans. « Les Hiroquois, » dit la Mère de l'Incarnation, « craignent extrêmement les canons, ce qui fait qu'ils n'osent s'approcher des forts. Les habitants, afin de leur donner la chasse et de la terreur, ont des redoutes en leurs maisons pour se défendre avec de petites pièces. »

Le gouvernement civil était entre les mains du gouverneur-général, qui prenait l'avis d'un conseil établi ou reconstitué en 1647, comme nous l'apprenons du Journal des Jésuites. « Le 6 août 1647, sur le règlement venu de France qui portait l'établissement d'un conseil de trois, dont le supérieur était l'un, je fis consulte pour savoir si j'y devois consentir (c'est le P. Jérôme Lalemant qui écrit). Le P. Vimont, le P. Dendemare et le P. Lejeune y étaient, il fut conclu qu'oui, qu'il le fallait faire. Je proposai le voyage de France d'un de nos pères, pour les affaires des Ursulines, Hôpital, Iroquois et validité des sacrements de mariage, qu'on nous disputait par les lettres venues de France cette année. »

Ces dernières lignes font allusion aux difficultés qui se présentaient dans le gouvernement spirituel de la colonie, par l'absence d'un évêque. L'on

avait déjà songé à y remédier, comme on le voit par les lettres de la Mère de l'Incarnation. « L'on parle de nous donner un évêque en Canada. L'année dernière, M. Gauffre, personnage d'une éminente piété, donna par aumône une somme de trente mille livres pour fonder l'évêché. Ceux entre les mains de qui il mit cette somme crurent qu'il n'y avait personne plus capable de cette dignité que lui..... Ce grand serviteur de Dieu ne voulut jamais consentir à la proposition qui lui en fut faite qu'après une retraite. Dans le temps de cette préparation il fut saisi d'une apoplexie qui l'emporta en trois jours. Ainsi la volonté de Dieu fut connue et le dessein rompu. Pour moi, mon sentiment est que Dieu ne veut pas encore d'évêque en Canada, le pais n'étant pas encore assez fait; et nos révérends Pères y ayant planté le christianisme, il semble qu'il y a de la nécessité qu'ils le cultivent encore quelque temps. »—(*Let. du 16 octobre 1646.*) Elle revient sur ce sujet en 1649. « Nous n'avons point encore d'évêque..... Cependant le R. Père supérieur de la mission fait ici toutes les fonctions ecclésiastiques, comme les mariages, les baptêmes et autres semblables..... On nous a dit qu'à Rome on a voulu charger l'évêque de la Rochelle de cette église naissante, mais qu'il ne l'a pas voulu accepter de crainte de la visite. »

L'archevêque de Rouen, dont les anciens diocésains formaient une partie notable de la population française en Canada, était regardé comme ayant juridiction épiscopale sur ce pays. Le supérieur des Jésuites à Québec avait été nommé son grand-vicaire, plusieurs années avant l'arrivée de l'évêque de Pétrée.

Malgré les malheurs qui assaillaient la colonie et qui semblaient chaque année devoir l'anéantir, Dieu avait implanté dans son sein un principe de vie d'une telle énergie, que les plus furieuses tempêtes ne servaient qu'à l'affermir davantage sur le sol. L'action merveilleuse de la Providence pour

la conservation du pays se manifestait d'une manière si évidente, qu'il était impossible pour les colons de la méconnaître, alors même qu'ils ne la pouvaient expliquer. C'est ce qu'atteste hautement la Mère de l'Incarnation dans plusieurs de ses lettres.

« Dans ce pays, » écrit-elle, « et dans l'air de cette nouvelle église on voit régner un esprit qui ne dit rien qu'obscurité. Tous les événements qui nous arrivent sont des secrets cachés dans la divine providence, laquelle se plait d'y aveugler tout le monde, de quelque condition et qualité qu'il soit. J'ai vu et consulté là-dessus plusieurs personnes, qui toutes m'ont dit : je ne vois goutte en toutes mes affaires, et néanmoins nonobstant mon aveuglement, elles se font sans que je puisse dire comment. Cela s'entend du pays en général et de l'état des familles en particulier. — (*Lettres Spirituelles.*)

Elle renouvelle ces observations dans une autre lettre. « Mais la façon avec laquelle Dieu gouverne ce pays est toute contraire. On ne voit goutte, on marche à tâtons ; et quoiqu'on consulte des personnes très-éclairées et d'un très-bon conseil, pour l'ordinaire les choses n'arrivent point comme on les avoit prévues et consultées. Cependant on roule, et lorsqu'on pense être au fond d'un précipice, on se trouve debout..... Lorsqu'on entend dire que quelque malheur est arrivé de la part des Iroquois, chacun s'en veut aller en France ; et au même temps on se marie, on bâtit, le pays se multiplie, les terres se défrichent et tout le monde pense à s'établir. »

Avant de terminer, l'on aimera à jeter les yeux sur les établissements de la Nouvelle-Angleterre qui croissaient à côté de la colonie française. Le P. Druilletes nous les montre tels qu'ils étaient en 1650 et 1651, dans un rapport sur le résultat de ses négociations.

« Je suis arrivé icy dès le 8 décembre, jour de la

Conception ; ce n'a pas esté sans une forte providence. La barque de mon guide et de mon gouverneur, qui est le commis de Kenebaki nommé Jean Winslow, a esté surprise des glaces, et en suite nous avons esté contraints de faire cent lieues, à ce qu'ils disent, partie par terre, partie par eau. Le 9e. . . . je fus conduit par mon introducteur et le major général d'icy, M. Quebin (Gibbon), grand amy de M. de La Tour, et ensuite de M. le Gouverneur de Kébec depuis qu'il a sceu que le dict M. de la Tour avoit esté bien traité à Kébec, chez M. Dutley (Dudley), gouverneur de toute la colonie de Boston. Il demeure à demy-lieue d'icy. Je luy présentay la lettre de créance de la part de M. le gouverneur de Kébec et luy demanday audience en qualité d'ambassadeur et agent, non-seulement au nom de M. le gouverneur comme la lettre portait, mais aussi de la part des cathécumènes abnaquois qui sont soubz la jurisdiction de Pleymouth, qui est uné autre colonie ; c'estoit ce que mon pauvre habit et équipage tesmoignoit, m'approchant plus d'un sauvage que d'un françois de médiocre condition.....

« Le jour de mon audience fut différé jusques au mardy suivant pour ce que M. le gouverneur d'icy dévoie assembler les magistrats ce jour-là pour quelque autre occasion. Avant de vous exposer ce que j'ay faict icy pour ma double ambassade, il est nécessaire que je vous donne connoissance de l'état et gouvernement de ce pays.

« Toute la Nouvelle-Angleterre est une républicque composée de quatre colonies. La première et la plus considérable est celle de Boston qui a, dit-on, 40 bourgs ou villages dans son ressort ou district. La deuxième est celle de Pleymouth, à 14 lieues d'icy ; celle-cy a 20 bourgs ou villages dont Pleymouth est le principal, mais beaucoup moindre que celui de Boston quoiqu'il soit le plus ancien de tous ; il est scitué vers le cap de Mallebarre. La troisième est celle de Kenetigouc (Con-

necticut), à 30 ou 40 lieues de la deuxième. Celle-cy a environ 10 bourgs dont un seul a 500 hommes, disent-ils. Kenetigouc est la rivière des Sokokiois. La quatrième est celle de Kouinopeia (Quinnipiack ou New-Haven), à 10 lieues de la 3^e. Celle-cy n'a que 4 ou 6 villages sur la côte tirant vers Manathé (Manhattan ou New-York), d'où elle est distante de 30 lieues ou environ. Depuis Manathé jusques à l'habitation des anglois la plus grande, il y a 20 lieues.

« Toutes ces 4 colonies sont unies par les articles de confédération, dont l'un porte que nulle colonie en particulier ne pourra rien déterminer pour quelque guerre que ce soit, sans l'aveu et conclusion de l'assemblée des estats de tout le pays; on l'appelle le conseil ou la cour des commissaires, qui sont 8 en nombre, c'est-à-dire, deux députez de chaque colonie. Ils se doivent assembler à Kouinopeia à la première séance qui ordinairement n'est qu'au mois de septembre. Eux-mesmes étant assemblez choisissent un d'entre eux qui préside.

« Outre ce conseil des estats pour tout le pays, chaque colonie particulière a son conseil composé de son gouverneur, vice-gouverneur, et de quelque nombre de conseillers qu'ils appellent magistrats. Ce conseil particulier donne audience, selon les causes qui se présentent dans l'année. Tous les officiers de cette cour particulière sont créés et confirmés au mois de may, qui est le temps auquel la cour générale de toute la colonie se tient, c'est-à-dire la chambre haulte composée des plus considérables de la colonie, et la chambre basse composée des députez du peuple. Elle s'assemble dans le bourg principal de la colonie. Ça esté cette cour particulière de Boston qui m'a donné audience après m'avoir invité à dîner le 13 de décembre. »

Ces institutions, comme on le voit, renfermaient le germe du gouvernement républicain adopté plus

tard, et semblaient propres à assurer la liberté des habitants du pays; et cependant les chambres, qui reclamaient une plus grande part de liberté pour l'état colonial, écrasaient les minorités et tyrannisaient la conscience des individus. Elles proscrivaient en 1646 et 1647 les Quakers et les Jésuites; elles s'appuyaient sur les saintes écritures pour défendre en 1649 de porter les cheveux longs; elles prohibaient en 1651 l'usage de la soie, des dentelles, des boutons d'or et d'argent; en 1648, elles faisaient infliger la peine de mort à une pauvre femme, Margaret Jones, accusée d'être sorcière. Cette première victime immolée à la superstition fut suivie d'un si grand nombre d'autres, que tous les ordres de l'état furent effrayés, et demandèrent qu'on mit un terme à ces meurtres commis au nom du Dieu des miséricordes.

Favorisées d'un beau climat, possédant des ports ouverts aux vaisseaux dans toutes les saisons de l'année, habitées par un peuple industriel, persévérant, sans cesse préoccupé de ses intérêts matériels, les colonies anglaises se sont développées avec une telle rapidité, qu'après 150 ans d'existence elles ont pu secouer le joug de la mère-patrie, et se présenter au monde comme une nation indépendante. La langue, les coutumes, les institutions de la race anglaise, modifiées par les circonstances, se sont emparées d'une grande partie de l'Amérique du Nord, et y conserveront toujours la prépondérance. Le temps seul fera connaître si les formes républicaines pourront s'y maintenir, lorsque la population surabondante des états anciens ne trouvera plus à se verser sur les plaines de l'ouest, et sera réduite à vivre de misère ou d'émeutes.

La Nouvelle-France conservera-t-elle quelque débris de la nationalité française? La Louisiane, l'Acadie, l'Illinois, le Michigan sont devenus Anglais; seul sur ce continent, le Bas-Canada a gardé la langue, les mœurs et les coutumes de la vieille

France. Placée sous un climat salubre mais sévère, ne pouvant jouir des avantages de la navigation que pendant la moitié de l'année, à sa naissance harcelée par les attaques incessantes des cinq nations Iroquoises, la colonie française du Canada a eu à lutter longuement et péniblement pour se maintenir sur le sol de la patrie. Plus tard, en passant sous le joug de l'ennemi le plus constant de la France, nos pères purent un instant croire que c'en était fait de la nationalité française en ce pays. Eh bien! malgré le mauvais vouloir de quelques gouverneurs, et les persécutions sourdes des mignons du pouvoir; en dépit des calomnies, des injustices, des insultes dont elle a été abreuvée, la population franco-canadienne s'est soutenue, s'est multipliée, et a pris sa part des progrès matériels, en conservant précieusement sa foi, sa langue et ses institutions. Bien des fois en la voyant se relever fraîche et forte, à la suite des succès obtenus par ses ennemis politiques, on aurait pu répéter des paroles citées plus haut: "Cependant on roule, et lorsqu'on pense être au fond d'un précipice, on se trouve debout."

La Providence a amorti les coups dirigés contre la population canadienne, lorsque celle-ci ne se comptait que par centaines; aujourd'hui, huit cent mille Canadiens, unis par les liens les plus étroits, ont le droit de s'appeler frères; rejeter l'héritage que nos pères ont soigneusement gardé pour nous, serait une ingratitude à leur mémoire, et une trahison envers les générations futures; désespérer de le pouvoir conserver, serait méconnaître la protection du Dieu qui a veillé jusqu'à présent sur nos destinées.

Faible arbrisseau transporté des bords de la vieille France sur la terre vierge de l'Amérique, l'érable planté par Champlain a jeté de profondes racines dans le sol du Canada, Souvent battu par les tempêtes, et attaqué par la hache du bûcheron, il s'est redressé après chaque orage, ses plaies se sont guéries, sa tête s'est couronnée d'un

feuillage plus vert et plus vigoureux ; aujourd'hui dans la force de l'adolescence, il promet d'étendre encore longtemps son ombre tutélaire, sur le promontoire de Stadaconé et sur les eaux du majestueux Saint-Laurent.

Errata.—Page 21, ligne 17, au lieu de *Guillaume Morin*, lisez *Germain Morin* ;

Page 26, au lieu de *Larait*, lisez *Lairét*.



